GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN D'INFORMATION

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 6 (7me année) Luxembourg, le 30 juin 1951

Mémorial (mois de juin)

Ministère des Finances.

Un arrêté ministériel du 9 juin 1951 règle les conditions d'émission d'une deuxième tranche de l'emprunt autorisé par la loi du 20 juillet 1950.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 27 avril 1951 porte approbation de l'Accord signé à Paris le 27 juin 1949, entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France, relatif aux travailleurs frontaliers.

Visite officielle à Luxembourg de Sa Majesté la Reine Juliana et de Son Altesse Royale le Prince Bernard des Pays-Bas

19, 20 et 21 juin 1951.

Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas Se sont rendus en visite officielle à Luxembourg les 19, 20 et 21 juin 1951.

La journée du mardi, 19 juin.

Afin de recevoir Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas Qui devaient arriver par avion à l'aéroport de Luxembourg, le mardi, 19 juin, à 16 heures, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg quittèrent le Palais Grand-Ducal pour Se rendre à l'aéroport de Luxembourg-Sandweiler (Findel) à 15 heures 30. Ils étaient accompagnés de S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, de S. Exc. M. Auguste Collart, Ministre de Luxembourg aux Pays-Bas, de Mme Paul Simons-Le Gallais, Dame d'honneur honoraire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, de M. Guill. Konsbruck et du Comte Victor d'Ansembourg, Chambellans e. s. e. de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, ainsi que du Lieu-

SOMMAIRE:

Page

1. Mémorial (mois de juin) 123
2. Visite officielle à Luxembourg de Sa Majesté la Reine Juliana et de Son Altesse Royale le Prince Bernard des Pays-Bas, 19, 20 et 21 juin 1951 . . 123
3. Distinctions honorifiques conférées à l'occasion de la visite officielle à Luxembourg de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas 131
4. Résultats des élections législatives partielles du 3 juin 1951 133
5. Rencontre des Ministres de l'Instruction Publique et de l'Education Nationale de Benelux à Bruxelles, 12 et 13 juin 1951 134
6. Nouvelles diverses 136
7. Nouvelles de la Cour 140
8. Le Mois à Luxembourg (mois de juin) 141

tenant en Premier Norbert J. Prussen, Aide de Camp de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

L'aéroport de Luxembourg n'avait reçu aucune décoration spéciale, mais la Garde grand-ducale avec drapeau et musique, sous les ordres du Capitaine Mayer, et un détachement de la Gendarmerie étaient massés sur le terrain pour rendre les honneurs. Les troupes présentèrent les armes lors de l'arrivée de Leurs Altesses Royales et la musique de la Garde joua le « Wilhelmus », hymne de la Maison grand-ducale. Après avoir passé la revue de la Garde, la Souveraine et le Prince de Luxembourg Se rendirent au salon de l'aérogare où Ils étaient attendus par Leur suite. Quelques minutes après Leurs Altesses Royales arriva au Findel S. Exc. M. Hendrik A. Hooft, Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, et le Colonel Forbes Wels, Attaché Militaire et de l'Air.

L'avion à bord duquel Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas avaient pris place et que pilotait Son Altesse Royale le Prince en personne, se posa sur la piste principale à 16 heures exactement. Le temps avait été pluvieux jusqu'au matin, mais le ciel s'éclaircit pendant l'après-midi et le soleil brillait au moment où l'avion arrivait devant l'aérogare. S. Exc. M. Hendrik A. Hooft, Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, entra dans l'avion pour saluer S. M. la Reine et S. A. R. le Prince des Pays-Bas, et LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg Se rendirent sur l'aire d'atterrissage pour accueillir Leurs hôtes royaux.

Au moment où S. M. la Reine mit pied sur terre luxembourgeoise, la musique de la Garde joua « Garde à vous », la troupe présenta les armes et une salve de 35 coups de canon fut tirée par un détachement d'artillerie, posté sur les hauteurs du Fetschenhof.

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse souhaita la bienvenue à S. M. la Reine en L'embrassant, tandis que le Prince des Pays-Bas fut accueilli par le Prince de Luxembourg.

Les suites de S. M. la Reine et de S. A. R. le Prince des Pays-Bas étaient composées de S. Exc. Madame la Baronne F. W. van Tuyll van Serooskerken, Grande Maîtresse de S. M. la Reine, S. Exc. M. le Baron G. C. D. van Hardenbroek, Grand Maître des Cérémonies, Grand Maître de la Maison de S. M. la Reine, S. Exc. M. le Baron J. C. Baud, Grand Officier en service spécial de S. M. la Reine, Jonkvrouwe C. E. B. Röell, Dame d'honneur de S. M. la Reine, M. W. F. K. Bischoff van Heemskerck, Premier Ecuyer et Aide de Camp de S. M. la Reine, M. le Capitaine de Corvette A. F. Elbers, Aide de Camp de S. A. R. le Prince des Pays-Bas. S. M. la Reine était accompagnée de S. Exc. M. le Dr D. U. Stikker, Ministre des Affaires Etrangères, et de Mademoiselle M. A. Tellegen, Directeur du Cabinet de la Reine.

Les suites ayant été présentées, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg accompagnèrent S. M. la Reine et S. A. R. le Prince des Pays-Bas devant le drapeau, tandis que l'hymne hollandais fut éxécuté par la musique de la Garde. Ensuite les deux Souveraines, suivies du Commandant Bischoff van Heemskerck, Premier Ecuyer et Aide de Camp de S. M. la Reine, du Colonel Forbes Wels, Attaché Militaire et de l'Air, du Capitaine de Corvette Elbers, Aide de Camp de S. A. R. le Prince des Pays-Bas, et du Lieutenant en Premier Norbert J. Prussen, Aide de Camp de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, passèrent en revue la compagnie de la Garde grand-ducale.

Le cortège des dix voitures, escorté d'un peloton de 24 motocyclistes de l'Armée, se forma pour gagner Luxembourg. La Reine et la Grande-Duchesse prirent place dans la première voiture. A petite allure, le cortège franchit, entre une double haie de spectateurs, la route pittoresque qui conduit à la Ville par Hammertälchen et Pulvermuhl et entra bientôt dans Luxembourg pavoisée par le Boulevard d'Avranches où la Reine et le Prince des Pays-Bas furent acclamés par une foule nombreuse et par les enfants des écoles qui agitaient des drapelets.

Les Avenues de la Gare et de la Liberté, le Boulevard Royal, la Grand-Rue et la Rue du Marché-aux-Herbes, par lesquels passa le cortège royal, étaient décorés d'oriflammes tricolores luxembourgeoises alternant avec des tricolores à bandeau orange sur la couleur majeure rouge et à bandeau orange sur la couleur azur évoquant le passé commun des deux dynasties. Au Pont Adolphe, des oriflammes oranges surmontées d'une couronne dorée alternaient avec les tricolores luxembourgeoises.

Au moment où la voiture royale pénétra dans le Palais, le drapeau néerlandais fut hissé à la tour principale du Palais. Au Palais, les hôtes royaux furent salués par S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, et conduits dans le hall du Palais où Ils étaient attendus par LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier Jean, les Princesses Elisabeth, Marie-Adélaïde et Marie-Gabrielle et les dignitaires de la Cour, Mme Collart, Dame d'Honneur de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, Mme Calmes, Dame d'Honneur hon. de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, M. Majerus, Chambellan e. s. e. de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, et le Lieutenant en Premier Koch, Aide de Camp de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Puis S. M. la Reine, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et LL. AA. RR. les Princes des Pays-Bas et de Luxembourg parurent au balcon du Palais où Ils furent acclamés avec enthousiasme par la foule qui remplissait les Rues du Marché-aux-Herbes et de la Reine jusque sur la Place Guillaume.

Les Souveraines et les Princes venaient à peine de Se retirer que l'on entendit dans la foule le cri « Alleguer » (« Tous ensemble »), et bientôt les deux Couples firent Leur réapparition, accompagnés cette fois du Grand-Duc Héritier et des

Princesses de Luxembourg. L'enthousiasme atteignit alors son comble, les membres de la colonie néerlandaise criaient « Leve Juliana », puis l'hymne luxembourgeois « Ons Hémecht » s'étant élevé dans la foule, les Néerlandais chantèrent à leur tour l'hymne national hollandais, le « Wilhelmus ». Dans le lointain, sur la Place Guillaume, au-dessus des têtes, émergeait la statue équestre du populaire Roi-Grand-Duc Guillaume II, spécialement ornée pour cette occasion. Des couronnes de laurier entouraient les écussons des douze Cantons du Grand-Duché qui se trouvent sur le socle du monument, et derrière le monument se dressaient quatre grandes oriflammes oranges formant écran devant la verdure du fond de la Place.

Au cours de la soirée, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse remit à S. M. la Reine des Pays-Bas le Grand-Cordon de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne et à S. A. R. le Prince des Pays-Bas les insignes de Chevalier Grand-Croix de l'Ordre du Lion d'Or.

A 19 heures 15, les Chefs des Missions diplomatiques résidant à Luxembourg furent présentés à S. M. la Reine et à S. A. R. le Prince des Pays-Bas par S. Exc. M. Hendrik A. Hooft, Ministre des Pays-Bas à Luxembourg. Ils furent ensuite présentés à S. Exc. M. D. U. Stikker, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, en présence de S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères de Luxembourg.

A 19 heures 30, un dîner de gala eut lieu au Palais auquel prirent part S. M. la Reine, S. A. R. le Prince des Pays-Bas, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, S. A. R. le Grand-Duc Héritier, S. A. R. la Princesse Elisabeth, S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde, S. A. R. la Princesse Marie-Gabrielle; S. Exc. Madame la Baronne van Tuyll van Serooskerken, Grande Maîtresse de la Cour, S. Exc. M. le Dr Dirk U. Stikker, Ministre des Affaires Etrangères, S. Exc. M. H. A. Hooft, Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, et Madame Hooft, S. Exc. le Baron van Hardenbroek, Grand Maître des Cérémonies, S. Exc. le Baron Baud, Grand Officier de Sa Majesté la Reine, Mademoiselle M. A. Tellegen, Directeur de Cabinet de Sa Majesté la Reine, Jonkvrouwe C. E. B. Röell, Dame d'Honneur de Sa Majesté la Reine, M. W. F. K. Bischoff van Heemskerck, Premier Ecuyer et Aide de Camp de Sa Majesté la Reine, le Colonel P. Forbes Wels, Attaché Militaire et de l'Air, le Capitaine de Corvette A. F. Elbers, Aide de Camp de S. A. R. le Prince des Pays-Bas; S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, et Madame Lœsch, Madame Paul Simons-Le Gallais, Dame d'Honneur hon. de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, M. Guill Konsbruck, Chambellan e. s. e. de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, Comte Victor d'Ansembourg, Chambellan e. s. e. de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, Lieutenant en Premier N. J. Prussen, Aide de Camp de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse; S. Exc. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique, et la Vicomtesse Berryer, S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France, S. Exc. M. Geoffrey Allchin, Ministre de Grande-Bretagne, et Madame Allchin, S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique, S. Exc. M. Andrea Rainaldi, Ministre d'Italie, et Madame Rainaldi; M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, et Madame Reuter, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et Madame Bech, S. Exc. M. Auguste Collart, Ministre de Luxembourg à La Haye, et Madame Collart, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et Madame Hamilius.

Le menu comportait la langouste Châtelaine, la real Turtle Soup, le Suprême de Chapon Alexandra, Pommes noisettes, les Cœurs de Palmiers à la Coloniale, le Parfait de Foie Gras, la Bombe Nesselrode et les Fruits et Desserts.

Au cours du dîner de gala, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse prononça l'allocution suivante:

« Nous sommes heureux, le Prince et Moi, de saluer ce soir Votre Majesté et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas comme les hôtes du Grand-Duché et de Leur souhaiter la plus affectueuse bienvenue dans Notre Capitale.

Je suis sûre d'être l'interprète fidèle de Mes compatriotes en disant à Votre Majesté et au Prince des Pays-Bas la fierté et la joie que le peuple luxembourgeois éprouve à accueillir le couple royal qui préside avec tant de bonne grâce, d'autorité et de dignité aux destinées d'un pays ami et allié auquel le Luxembourg est associé par tout un passé de souvenirs des temps où la Couronne du Grand-Duché était réunie avec celle des Pays-Bas aux mains de la Maison d'Orange-Nassau.

Les liens d'amitié qui existent entre nos deux peuples sont fondés sur des affinités faites d'une même fidélité à de bienfaisantes institutions politiques que nos pays reconnaissants doivent aux Rois-Grands-Ducs, Vos illustres ancêtres, du même attachement aux valeurs spirituelles de la civilisation chrétienne et du même amour de la Liberté et de la Paix.

Nos récents malheurs communs n'ont fait que resserrer ces liens. Placés dans des conditions géographiques qui nous rendent solidaires les uns des autres dans une Europe péniblement reconvalescente, nous avons repris conscience de la communauté historique de nos destinées. Profondément attachés aux principes de Paix inscrits dans la Charte des Nations Unies, nos pays ont pris part, après la tourmente, dans une étroite coopération, à toutes les initiatives qui ont pour but de renforcer la sécurité et de consolider la Paix dans le monde. C'est ainsi que nous nous sommes engagés dans les ententes défensives du Pacte de Bruxelles et du Pacte Atlantique et que nous apportons notre collaboration à l'œuvre d'unification qui s'accomplit au sein du Conseil de l'Europe.

Pour atteindre la Paix véritable à laquelle nous travaillons en commun, il n'est pas de moyen plus sûr que de consolider les amitiés qui ont fait leurs preuves. Avec notre voisine et amie commune, la Belgique, nous avons jeté les fondements d'une

collaboration économique de plus en plus étroite. Tout un réseau de conventions et d'accords intervenus depuis la guerre entre nos trois pays en matière économique, sociale et culturelle jalonnent déjà le chemin qui devra conduire à l'Union Economique. Nos bonnes volontés finiront, J'en ai l'espoir, par surmonter les obstacles qui peuvent encore se présenter en cours de route.

Votre Majesté a pris en main les rènes du Gouvernement à un moment critique de la politique internationale dans un monde hérissé de difficultés et chargé de dangers latents. L'auguste exemple de Votre Mère, la bien-aimée Reine Wilhelmine, Qui pendant Son long et glorieux règne a symbolisé, dans les bons comme dans les mauvais jours, l'âme si riche de qualités et de vertus du peuple néerlandais, est pour Vous un guide inappréciable. La fermeté bienveillante et éclairée avec laquelle Votre Majesté S'acquitte de Sa haute Mission n'a fait qu'accroître, si possible, l'amour et l'attachement dont le peuple néerlandais n'a cessé d'entourer la Princesse Juliana. Elle lui vaut encore l'affection et l'estime de toutes les nations amies.

Les Pays-Bas ont été durement frappés par la guerre. Nous avons passé par les mêmes épreuves et nous partageons les mêmes espoirs. Nous suivons avec profonde sympathie les efforts de relèvement, accomplis par la nation amie avec une discipline et un esprit de sacrifice qui soulèvent notre admiration. Sous la sage conduite de Votre Majesté, l'énergie, la persévérance et le génie d'organisation qui font la grandeur du peuple néerlandais finiront, J'en suis sûre, par triompher de tous les obstacles.

Nous réitérons tous, ce soir, du fond de notre cœur, les vœux que nous avons si souvent formés pour le rétablissement de la prospérité des Pays-Bas.

Je lève Mon verre en l'honneur de Sa Majesté la Reine, de Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, au bonheur de toute la Famille Royale et Je bois à la grandeur de la Nation néerlandaise. »

Lorsque S. A. R. Madame la Grande-Duchesse eut terminé Son allocution, l'orchestre joua l'hymne hollandais.

S. M. la Reine des Pays-Bas Se leva et prononça l'allocution suivante:

« Madame,

Dans les paroles si chaleureuses, prononcées par Votre Altesse Royale, culmine l'expression de sympathie avec laquelle le Luxembourg a souhaité aujourd'hui la bienvenue à Mon mari et Moi. Cet accueil Nous a vivement émus par sa sincérité affectueuse. Une amitié si réelle entre deux peuples — amitié dont J'ai été témoin ce jour-ci — Me semble être le ciment nécessaire pour nous joindre dans notre Europe en construction.

La charmante hospitalité de Votre Altesse Royale et de Son Altesse Royale le Prince Nous fait éprouver une joie toute spéciale, parce qu'elle rattache un nouveau lien à la longue chaîne de rencontres et de rapports continuels entre Votre famille et la Nôtre, que Nous avons toujours tant appréciés et aimés.

Nous sommes en effet très heureux de visiter un pays, lié aux Pays-Bas par une si étroite amitié, formée par nos affinités, nos récentes épreuves, nos espoirs communs, comme Vous l'avez exprimé. Vous avez mentionné aussi la communauté historique de nos destinées. Le petit cercle de peuples, de nations, dit « Benelux », a été groupé et regroupé dans l'histoire, ses membres se trouvant tantôt séparés, tantôt réunis. La forme, sous laquelle l'union se présentait dans l'époque précédente, a toujours semblé vieillie lors de l'époque suivante.

En embrassant du regard une période de deux mille ans on voit ressortir une tendance qui ne peut qu'indiquer un destin et une affinité d'esprit pareils.

Les formes actuelles de coopération volontaire signifient certainement un progrès inestimable. Cependant, il nous faut tous rester alertes, avec une large vision sur l'avenir et toutes ses possibilités.

Notre tâche la plus proche, qui est même réalisable à brève échéance, est sans aucun doute de surmonter les derniers obstacles s'opposant encore à une réalisation complète des buts définitifs envisagés pour l'union du Benelux. Car le Benelux constitue un exemple encourageant de cette coopération de plein gré entre pays. Il rend nos possibilités économiques, sociales et culturelles communes considérablement plus étendues qu'elles ne le seraient pour chaque peuple à part. La population de nos trois pays, nombreuse dans son ensemble, peut élever sa voix avec plus d'autorité. Bref, on en vient à cette formule: le Benelux n'est non pas 3×1, mais $3 \times 1 + x$ ou peut-être même $3 \times 1 \times x$. Les difficultés et les désavantages ne sauraient jamais contrebalancer l'immense bien général.

Quant à nos souffrances communes pendant la guerre récente, Votre patrie a été parmi les nations qui ont le plus souffert et qui ont montré le plus grand courage.

La force morale, née dans l'épreuve du feu, est un bien dont l'ennemi n'a jamais rêvé de nous faire don, ni même cru l'existence possible. Elle semble parfois se dissiper, l'épreuve étant terminée, mais elle reste pour nous tous toujours un besoin vital. Car il nous faut reconstruire nos pays, notre Europe, notre monde. Il nous faut encore vaincre les restes de la dévastation faite par les forces néfastes, dans le domaine matériel aussi bien que dans celui de l'esprit. Il nous faut bâtir enfin un monde nouveau — ayant appris du passé ses fautes.

C'est avec une confiance illimitée que Je crois que toute cette vigueur d'esprit, une fois évoquée, ne peut mourir. Elle peut dormir, mais plaise à Dieu que nous puissions la susciter à une nouvelle vie, de sorte que nous ne soyons pas seulement à même de résister à un ennemi, mais en plus de cueillir les fruits de la victoire en réalisant ce qui nous semble bon d'après notre honneur et conscience.

Quand la quantité fait défaut à un peuple, ce manque peut et doit être compensé par la qualité.

Les temps avancent — tenant en réserve de l'avenir pour tous et pour chacun — inconnu et surprenant — précisément à cause de cet inconnu.

Les hommes de bonne volonté ont peu à craindre, car pour eux les bonnes possibilités sont réelles. Ils aident à les créer eux-mêmes.

C'est en levant Mon verre que Je forme Mes vœux les plus ardents pour Vous, Madame, Qui portez le fardeau et le flambeau si exemplairement, pour Vous, Monseigneur, gardien de ce pays et de sa souveraine, pour Vos enfants qui sont des jeunes voulant servir leur patrie avec ardeur, et pour Votre nation, industrieuse et brave, en route vers un avenir meilleur. »

Lorsque S. M. la Reine eut terminé Son discours, l'orchestre joua l'hymne luxembourgeois.

A 21 heures 15, après le dîner de gala, eut lieu au Palais grand-ducal une réception à laquelle prirent part des personnalités hollandaises et luxembourgeoises.

La journée du mercredi, 20 juin.

Accompagnés de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et le Prince de Luxembourg, le Grand-Duc Héritier Jean et les Princesses Elisabeth, Marie-Adélaïde et Marie-Gabrielle, la Souveraine et le Prince des Pays-Bas Se rendirent à Dudelange, le mercredi, 20 juin. A Dudelange, cité industrielle située à 15 kilomètres sud de Luxembourg, était prévue la visite de l'usine et du nouveau laminoir de Dudelange.

Le cortège royal, escorté de 24 motocyclistes militaires, se composait de 12 voitures. Il quitta le Palais grand-ducal à 9 heures 30. Sur tout le parcours, la Reine et le Prince des Pays-Bas furent vivement acclamés par une foule nombreuse. Près de Dudelange étaient massés les enfants des villages voisins qui, des fleurs en mains, acclamaient par des vivats les hôtes du Grand-Duché.

Sur la Place de l'Hôtel de Ville de Dudelange, le cortège royal et princier fut salué par M. Jean Fohrmann, Bourgmestre, entouré du Collège échevinal de Dudelange. Les enfants des écoles peuplaient la Place de l'Hôtel de Ville, portant une cocarde orange dans leurs cheveux. Les fenêtres de la vaste Maison communale s'animaient du mouvement de centaines de drapelets qu'agitaient les enfants.

Le Bourgmestre Fohrmann accueillit ses hôtes royaux et princiers en ces termes:

« Majesté,
Altesses Royales,

L'enthousiasme et la joie avec lesquels la population de notre cité ouvrière Vous accueille sont l'expression vivante des sentiments de sympathie et de vénération qui nous animent envers Vous et envers Votre noble pays.

Il m'est échu l'honorable mission d'être le porte-parole de nous tous, pour souhaiter à Votre Majesté et à Vous, Altesses Royales, au nom de la Municipalité de Dudelange et au nom de la population toute entière la bienvenue la plus respectueuse.

Nous sommes fiers que Votre Majesté, Auguste Reine des Pays-Bas, et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas ont daigné rendre visite à notre ville. Visite qui nous rend encore plus fiers, parce que Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg, le Prince et les Princesses de Luxembourg sont avec Vous.

Majesté, Altesse Royale,

Les drapeaux qui flottent aujourd'hui en Votre honneur Vous sont familiers. Ils portent dans leurs couleurs et dans leurs plis les mêmes devises que ceux de Votre cher et noble pays: *Amour des Souverains — Amour de la Liberté — Amour de la Paix.*

Ces trois idéaux sont d'ailleurs à la base des amitiés qui unissent les Pays-Bas avec le Luxembourg.

Puisse Votre visite, Majesté et Altesse Royale, contribuer à renforcer davantage les liens amicaux entre nos deux pays.

Majesté, Altesses Royales,

Nous Vous remercions bien vivement de Votre visite. Elle sera pour toujours gravée dans les annales de l'histoire de notre ville.

Vive Sa Majesté la Reine!

Vive Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas!

Vive notre famille grand-ducale! »

Des fleurs furent remises à S. M. la Reine, à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et aux Princesses de Luxembourg. L'hymne hollandais fut exécuté et le cortège royal se dirigea vers l'usine.

Au portail de l'usine, Sa Majesté et Leurs Altesses Royales furent saluées par le Président de l'ARBED, M. Aloyse Meyer, et le Directeur général, M. Félix Chomé.

M. le Président Aloyse Meyer accueillit ses hôtes royaux et grand-ducaux en ces termes:

« Au nom du Conseil d'administration de l'Arbed et de tout son personnel j'ai l'insigne honneur de souhaiter à Votre Majesté et à Vos Altesses Royales une très cordiale et respectueuse bienvenue à l'usine de Dudelange.

Nous sommes profondément reconnaissants à Votre Majesté et à Vos Altesses Royales d'avoir daigné nous faire le grand honneur de visiter le nouveau laminoir de cette usine. C'est dans celle-ci, c'est dans son aciérie qu'a été soufflée, en 1886, la première charge d'acier Thomas dans le pays. Cet événement historique, par le revirement qu'il a apporté dans l'industrie nationale du fer ainsi que dans la situation de l'agriculture, par l'apport de la scorie Thomas, a été le point de départ de l'essor économique exceptionnel et de la prospérité générale du pays.

Les nouvelles installations, en service depuis quelques mois, permettent de se rendre compte des

progrès impressionnants réalisés depuis, par une coopération intelligente du capital et du travail et nous sommes heureux, en cette occasion solennelle, de relever la compétence et l'activité de tout notre personnel: ingénieurs, employés et ouvriers.

Puis-je me permettre de présenter à Votre Majesté et à Vos Altesses Royales ces quelques fleurs de notre pays, en hommage reconnaissant et respectueux. »

Ensuite, M. Aloyse Meyer présenta à S. M. la Reine les Directeurs généraux adjoints M. J.-B. Henckes, M. Léopold Bouvier, M. Charles Gonner, M. Victor Buck et M. Joseph Kauffman, le Directeur de l'usine de Dudelange, M. Frank Meyer, les Directeurs des autres usines de la Société ARBED, les chefs des services techniques ainsi qu'une délégation du personnel et des ouvriers de l'usine.

Accompagnées de M. le Président Meyer, S. M. la Reine et S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, suivies des deux Princes en compagnie de M. Chomé, du Grand-Duc Héritier et des Princesses de Luxembourg, visitèrent en détail les nouvelles installations du laminoir qui s'étendent sur plus de 4 hectares et S'intéressaient vivement au procédé de laminage. Firent surtout l'objet de l'intérêt de Sa Majesté et de Leurs Altesses Royales le train de laminage à chaud, installé dans la première halle et se composant d'un train dégrossisseur, d'une cage à cylindres horizontaux et verticaux destinée à réduire l'épaisseur de la brame à 20 mm et d'une cage à quatre cylindres réversible, munie de fours bobineurs qui permet de réduire l'épaisseur de la bande jusqu'à 2 mm. Les hôtes royaux visitèrent l'installation de décapage continu des bobines de tôle et Se rendirent à la deuxième halle principale où sont installées deux cages à quatre cylindres du laminoir à froid qui peuvent réduire les bobines décapées jusqu'aux épaisseurs les plus fines. Les fours à recuire, le laminoir d'écrouissage et les deux lignes de cisaillage furent visités en détail.

A la sortie de l'usine, S. M. la Reine et S. A. R. le Prince des Pays-Bas reçurent des mains du Président Meyer une maquette du laminoir à froid et une corbeille faite des produits de l'usine, portant la date de la visite royale et ornée de fleurs.

Au retour vers Luxembourg, S. M. la Reine fut vivement acclamée par les Dudelangeois et, à la sortie de la ville, Elle fut saluée à Son passage par le Bourgmestre et les Conseillers municipaux qui se tenaient alors devant le Monument aux Morts de la ville.

Rentrés à Luxembourg, S. M. la Reine et S. A. R. le Prince des Pays-Bas Se rendirent à midi 50 à la Légation des Pays-Bas avec Leur suite, où Ils furent rejoints par la Famille grand-ducale et la suite luxembourgeoise pour le déjeuner offert par S. M. la Reine et S. A. R. le Prince des Pays-Bas. Prirent part à ce déjeuner S. M. la Reine, S. A. R. le Prince des Pays-Bas, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, S. A. R. le Grand-Duc Héritier, S. A. R. la Princesse Elisabeth de Luxembourg, S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde de Luxembourg, S. A. R. la Princesse Marie-Gabrielle de Luxembourg, S. Exc. M. le Président de la Chambre des Députés et Madame Reuter, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, S. Exc. M. le Ministre des Affaires Etrangères et Madame Bech, S. Exc. le Grand Maréchal de la Cour et Madame Lœsch, S. Exc. la Baronne F. W. van Tuyll van Serooskerken, Grande Maîtresse de Sa Majesté la Reine, S. Exc. M. D. U. Stikker, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, S. Exc. le Baron G. C. D. van Hardenbroek, Grand Maître des Cérémonies, Grand Maître de la Maison de Sa Majesté la Reine, S. Exc. M. le Ministre du Luxembourg aux Pays-Bas et Madame Collart, Madame Paul Simons-Le Gallais, Dame d'Honneur de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, M. E. Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, S. Exc. M. le Ministre des Pays-Bas à Luxembourg et Madame Hooft.

Après le déjeuner à la Légation, S. M. la Reine et S. A. R. le Prince des Pays-Bas Se rendirent à la Place de la Constitution où une grande cérémonie se déroula devant le Monument aux Morts et où Ils déposèrent une couronne au pied du monument.

Devant le Monument du Souvenir, la Compagnie de la Garde grand-ducale avec drapeau et musique et un détachement d'honneur de la Gendarmerie formaient un carré au milieu duquel les hôtes royaux furent salués par S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre de la Force armée, par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et le Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise.

Lorsque la couronne d'œillets blancs fut déposée, la musique de la Garde exécuta les hymnes hollandais et luxembourgeois.

A 16 heures 45, la Souveraine des Pays-Bas, en compagnie de S. A. R. le Prince, Se rendit à pied au Monument du Roi-Grand-Duc Guillaume II et y déposa également une magnifique gerbe d'œillets blancs et d'iris bleus.

A 17 heures eut lieu à la Légation des Pays-Bas une réception de la colonie hollandaise et de quelques personnalités luxembourgeoises, entre autres le Jhr. G. L. van der Maesen de Sombreff, ancien Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, et Madame, M. Robert Hentgen, Consul des Pays-Bas, Mademoiselle Elisabeth Sunderman, Chancelier de Légation, et Jkvr. Erica Baronesse Mackay, Secrétaire de chancellerie de la Légation des Pays-Bas; M. J. P. Lammers, Président de la colonie hollandaise, et Madame, MM. Regout, van der Wouw, J. Koppers, J. Notermans, D. Bakker, M. Marcussen, G. Krottjé; MM. V. van Schaardenburgh et W. Schmidt, de la Chambre de Commerce hollandaise; MM. Ch. Spaens, H. A. van Beuningen, G. Wertheim; les représentants de la presse: M. Robert Thill, Président de l'Association des Journalistes, Abbé Dr Jean Bernard, Directeur du «Luxemburger Wort », M. Hubert Clement, Directeur du « Journal d'Esch », M. Paul Faber, Directeur du « Let-

zeburger Journal », M. J. Thill, Directeur de « La Meuse »; Mademoiselle Dr Jeanne Neyens, Chef-Guide des Guides Catholiques, etc.

Réception par la Municipalité de Luxembourg.

Le soir du même jour, S. M. la Reine et S. A. R. le Prince des Pays-Bas furent reçus par la Municipalité de Luxembourg au Palais Municipal, Place d'Armes, dans le cadre d'une représentation théâtrale donnée par les « Compagnons de la Scène ».

Les hôtes royaux furent reçus dans le grand hall du Palais Municipal par le Bourgmestre, M. Emile Hamilius, et par les Echevins, MM. Camille Kasel, Georges Reuter, Nicolas Rollinger et Lucien Kœnig, et guidés en cortège solennel par les escaliers d'honneur richement décorés de fleurs et où se tenaient 24 agents de la Police militaire ainsi que deux gendarmes en grande tenue avec shakos, aiguillettes et gants blancs qui présentèrent les armes au passage de S. M. la Reine, de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, de LL. AA. RR. les Princes des Pays-Bas et de Luxembourg, des Prince et Princesses et de Leurs suites.

Au moment où S. M. la Reine entra dans la salle, l'orchestre, sous la direction de M. Lucien Lambotte, Directeur du Conservatoire de Luxembourg, joua l'hymne national hollandais.

Une jeune actrice des « Compagnons de la Scène », Mlle Laure Sunnen, s'adressa aux hôtes royaux en ces termes:

« Madame, Monseigneur,

Sur notre Place Guillaume se dresse la noble figure de Guillaume II, Roi des Pays-Bas et Grand-Duc de Luxembourg, qui salue la foule d'un large geste affable et semble se diriger vers le Palais grand-ducal.

Quel symbole d'un passé commun, d'une histoire récente et vivante que cette statue!

Notre peuple la voit tous les jours; il sait que le Roi Guillaume II fut un de ses grands bienfaiteurs.

A l'entrée de notre parc, derrière les massifs de fleurs dont les riantes couleurs rappellent la Hollande, voilà la statue de la Princesse Amélie, épouse du Prince Henri des Pays-Bas.

L'histoire et la légende s'unissent dans le souvenir du peuple pour faire de ce couple princier le symbole de la plus noble bonté. Se rappelle-t-on assez tout ce qu'ils ont fait pour nous? Qu'en 1867, ils ont largement contribué à sauver l'indépendance de notre petit pays?

Ce que nous n'avons certainement pas oublié, c'est qu'ils furent grands par l'esprit et le cœur, la noblesse et le dévouement.

Nos historiens, nos souvenirs populaires évoquent volontiers les années heureuses sous Guillaume II, sous Guillaume III, où s'élaborait notre Constitution, où partait notre essor économique et culturel dans l'union personnelle de notre pays avec les Pays-Bas.

En 1890, la mort de Guillaume III rompit ces liens officiels, mais non ceux de l'amitié.

Et des liens étroits de parenté subsistent entre les deux Maisons régnantes. Sa Majesté la Reine Wilhelmine faisait des séjours prolongés au Château de Berg où dans certaine platebande de roses survit encore le témoignage de Son amour des fleurs.

Faut-il rappeler ce qui a contribué à nous unir de cœur et d'âme en ces dernières années? Nous avons tremblé avec vous et pour vous, espéré comme vous. Les cœurs des Luxembourgeois comme ceux des Néerlandais ont tressailli d'allégresse au retour de leurs gracieux Souverains. Après les souffrances des dures années, nous avons été, les uns et les autres, plus que jamais fiers de notre liberté et désireux de paix.

Les relations deviennent plus nombreuses entre les deux peuples; des voyages, des échanges, des contacts multiples et féconds les amèneront de plus en plus à vivre, à travailler, à espérer en une étroite communauté d'idées et de sentiments.

La Municipalité de Luxembourg, qui a l'insigne honneur de recevoir dans ses murs Votre Majesté et Votre Altesse Royale, a été tout récemment l'hôte de la capitale des Pays-Bas.

Notre capitale est petite, à la mesure du pays. Nous ne saurions offrir les spectacles des grandes cités. Le petit groupe qui assume la tâche de Vous divertir est une troupe d'amateurs, fervents amis du théâtre.

Jouant avec amour, nous espérons ne pas déplaire. Pour commencer, ce sera une farce de Molière: car nous aimons la culture française.

Ensuite une petite pièce en langue luxembourgeoise, du plus populaire de nos auteurs. — Elle coule de source. — Si le sens de certains termes Vous échappe, Vous en saisirez l'esprit, car notre langue et notre cœur ne diffèrent pas tellement des Vôtres. C'est dans notre langue que nous parlerons, c'est avec nos cœurs que nous jouerons. Nous espérons que Votre Majesté et Votre Altesse Royale daigneront accepter ce double hommage. »

Le rideau se leva et les « Compagnons de la Scène » présentèrent la « Jalousie du Barbouillé », farce de Molière, et la comédie « De Ramplassang », œuvre du poète dramatique luxembourgeois Edmond de la Fontaine, nommé Dicks.

Pendant l'entracte, des personnalités luxembourgeoises furent présentées à S. M. la Reine, entre autres les « Compagnons de la Scène », notamment M. Eugène Heinen, Professeur d'art dramatique au Conservatoire de Luxembourg, Mlles Laure Sunnen, Raymonde Maur, Margot Becker, Juliette François, MM. Camille Felgen, Camille Biver, Paul Ulveling, Josy Klein, Erny Ney, Josy Greisen (décors), Edy Fritsch (grimage), Louis Wirion (costumes) et les autres membres de la troupe.

La journée du jeudi, 21 juin.

La journée du jeudi, 21 juin, se passa dans l'ensemble à la campagne. S. M. la Reine et S. A.

R. le Prince des Pays-Bas, accompagnés de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg et des suites, Se rendirent à Vianden où se trouve le château féodal des Comtes de Vianden, berceau de la dynastie des Orange-Nassau, et dont les hauteurs sont dominées par le Sanatorium.

Le départ du cortège officiel de Luxembourg était prévu pour 9 heures 15. Les douze voitures du cortège prirent l'itinéraire suivant: Palais Grand-Ducal, Côte d'Eich, Mersch, Schieren, Ettelbruck, Diekirch, Vianden. A son passage par les différentes localités, le cortège royal fut acclamé et salué par les Bourgmestres, notamment par ceux de Mersch, d'Ettelbruck et de Diekirch, qui se tenaient avec leurs échevins et conseillers municipaux sur la place publique de leur ville.

A Leur arrivée sur la hauteur dominant Vianden, S. M. la Reine, S. A. R. le Prince des Pays-Bas, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg et Leurs suites descendirent de voiture et furent salués par le Bourgmestre, M. Victor Abens, entouré de ses échevins, qui Leur adressa des paroles de bienvenue:

« Majesté,

Altesses Royales,

Au nom de mes concitoyens et en mon nom personnel, je suis heureux de pouvoir recevoir dans la cité de Vianden, encore marquée des traces d'un passé douloureux, Sa Majesté la Reine des Pays-Bas et Son auguste époux, Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas.

La ville de Vianden est fière de présenter ses sentiments d'inaltérable attachement à notre vénérée Souveraine, à Son Altesse Royale le Prince Félix, ainsi qu'à Leurs Altesses Royales nos Princesses, symboles et pôles de notre union et de notre unité par-dessus toutes les divergences politiques.

Vous voyez, Majesté, des hauteurs qui nous protègent et nous enveloppent, se dresser les murailles, berceau de la Dynastie d'Orange-Nassau, qui a, en des lignes diverses, suivant les destins humains de princes et de princesses, inscrit tant de pages dans l'histoire de nos pays.

Majesté, la configuration de notre pays est différente de celle du Vôtre. Ici, Vous Vous trouvez en plein pays continental, au milieu des montagnes et de terres difficiles. Chez Vous, Vous vivez dans les plaines et les terres fertiles, avec la mer qui a ouvert à Votre peuple toutes les portes du monde et celles de la Grande-Histoire. Et pourtant nos populations se ressemblent. Nos couleurs sont les mêmes que les Vôtres. C'est qu'il y a une séparation sans rancune et sans rancœur. Oui, nous nous rappelons Guillaume le Taciturne. N'est-ce pas lui qui a dit: « Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre », paroles qui peuvent sembler aujourd'hui d'une actualité brûlante. Nous nous rappelons mieux encore le bon Prince Henri qui, Hollandais de naissance et Luxembourgeois de cœur, Vous a précédée en notre ville. Je voudrais ne pas parler du sort commun qu'a été le Vôtre et le nôtre en un peu plus de onze ans seulement, ne pas parler d'Arnhem, de Rotterdam ou de Nymègue, ne pas parler de notre propre ville aux plaies encore saignantes.

Nous voulons chercher, en dehors des Souverains communs, plutôt des présences communes. Majesté, Vous êtes Femme-Reine des Pays-Bas, l'hôtesse d'une autre femme, Grande-Duchesse de Luxembourg. Force ou faiblesse à l'âge atomique? La force n'est point le droit et le droit est sans faiblesse. Ce dont le monde a besoin, c'est d'un peu plus d'humanité, d'un peu plus de cœur.

Qui peut en avoir plus qu'une femme, qu'une mère? Qui exprime mieux et avec plus d'intensité notre désir de paix et de sécurité qu'une mère anxieuse de l'avenir de ses enfants?

C'est pourquoi, dans ce monde angoissé, Vous, Reine des Pays-Bas et notre Souveraine bien-aimée, réunies pour quelques jours, symbolisent pour nos peuples notre union dans la volonté de construire ensemble — par delà les obstacles, les divergences et même les différends — un monde libre et heureux dans la paix et la sécurité sociale du lendemain.

C'est le souhait que je voudrais, Majesté, formuler pour Vous, pour le Prince, Votre mari, et pour toute Votre famille.

C'est le souhait que je formule pour Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, le Prince Félix de Luxembourg, le Grand-Duc Héritier et toute la famille.

C'est le souhait que je formule, Majesté, pour Votre peuple si sérieux, si assidu à la tâche, si décidé, si compréhensif et si entreprenant.

Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre. — En entreprenant ensemble, l'espoir renaîtra.

Vive Sa Majesté la Reine des Pays-Bas!

Vive Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse!

Vivent les Pays-Bas et vive le Luxembourg! »

Ayant reçu des bouquets de fleurs par des jeunes filles de Vianden, la Reine, la Grande-Duchesse et les Princesses de Luxembourg admirèrent, du haut de la terrasse, le magnifique panorama de la ville de Vianden avec son château féodal et son Sanatorium.

La Fanfare municipale de Vianden exécuta l'hymne hollandais, et, ayant gagné Leurs voitures, les visiteurs royaux Se rendirent au Sanatorium.

Ils y furent accueillis par le Ministre de la Santé Publique, M. Alphonse Osch, ainsi que par le Dr Théodore Backes, Médecin en chef du Sanatorium.

S. M. la Reine visita toutes les installations hospitalières.

Les malades valides avaient été rassemblés à la salle de réunions du Sanatorium où, à la fin de Leur visite, S. M. la Reine et S. A. R. Madame la Grande-Duchesse leur adressèrent des paroles encourageantes.

Au départ, le cortège royal traversa à nouveau la ville de Vianden et, à la sortie de la ville par la route de Diekirch, le Bourgmestre et ses Echevins saluèrent Sa Majesté et Leurs Altesses Royales et Leurs suites.

Après avoir quitté Vianden, S. M. la Reine et S. A. R. le Prince des Pays-Bas firent une visite privée au Château de Fischbach où eut lieu un déjeuner intime, et, dans l'après-midi du même jour, Ils rendirent visite à S. A. R. Madame la Duchesse douairière de Parme, mère de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.

La Cérémonie du départ.

Le départ des hôtes royaux était prévu pour 17 heures. Ils furent reconduits à l'aéroport de Luxembourg-Findel par LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg et Leur suite, ainsi que par LL. EE. MM. Stikker et Bech, Ministres des Affaires Etrangères des Pays-Bas et de Luxembourg.

Les voitures royales furent escortées de nouveau d'un peloton de 24 motocyclistes de l'Armée luxembourgeoise, et à l'aéroport, la Compagnie de la Garde grand-ducale et un détachement de la Gendarmerie rendirent les honneurs.

S. M. la Reine et S. A. R. le Prince des Pays-Bas et LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg passèrent en revue la Compagnie de la Garde. Une salve d'honneur de 35 coups de canon tirée par un détachement d'artillerie retentit au moment où, après avoir pris congé de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg et après que la musique de la Garde eut joué une dernière fois l'hymne national hollandais, S. M. la Reine et S. A. R. le Prince des Pays-Bas gagnèrent l'avion royal. Toutefois, le départ de l'avion ramenant aux Pays-Bas les hôtes royaux fut retardé, parce que le pilote de l'avion, au dernier moment, avait constaté qu'un des moteurs de l'avion était en panne. Un appareil spécial qu'on avait fait venir de Schiphol, atterrit à 20 heures 15, et S. M. la Reine et S. A. R. le Prince des Pays-Bas, ayant une dernière fois fait Leurs adieux, quittèrent l'aéroport de Luxembourg, et, à 21 heures 30, l'avion s'éloigna et disparut vers l'ouest dans le ciel qu'irradiaient de feu les derniers rayons d'un magnifique coucher de soleil.

Distinctions honorifiques conférées à l'occasion de la visite officielle à Luxembourg de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas

A l'occasion de la visite à Luxembourg de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, les distinctions honorifiques suivantes ont été conférées par Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, dans l'**Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne:**

à Mlle M. A. Tellegen, Directeur du Cabinet de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, nommée Grand-Officier;

au Colonel P. Forbes Wels, Attaché Militaire et de l'Air auprès de la Légation des Pays-Bas à Luxembourg, à M. J. M. Devers, Conseiller Commercial auprès de la Légation des Pays-Bas à Luxembourg, à M. J. A. Van Houten, Conseiller d'Ambassade à la Légation des Pays-Bas à Luxembourg, nommés Commandeurs;

à M. R. J. Van Groningen, Attaché Social auprès de la Légation des Pays-Bas à Luxembourg, nommé Officier;

à M. l'Ingénieur W. G. A. Lammers, Attaché Agricole auprès de la Légation des Pays-Bas à Luxembourg, nommé Chevalier.

Dans l'**Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau** ont reçu la Grand-Croix de l'Ordre: S. Exc. M. le Dr Dirk U. Stikker, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, S. Exc. M. le Baron G. C. D. van Hardenbroek, Grand Maître des Cérémonies, Grand Maître de la Maison de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, S. Exc. M. le Baron J. C. Baud, Grand Officier en Service spécial de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, S. Exc. M. H. A. Hooft, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas;

la Croix d'honneur: S. Exc. Madame la Baronne van Tuyll van Serooskerken, Grande Maîtresse de la Cour de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, Jonkvrouwe C. E. B. Röell, Dame d'Honneur de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas;

le Commandeur avec Couronne: M. F. K. Bischoff van Heemskerck, Premier Ecuyer et Aide de Camp de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas;

l'Officier avec Couronne: le Capitaine de Corvette A. F. Elbers, Aide de Camp de Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, le Commandant G. Sonderman, Aide de Camp en service spécial de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, M. Sesink, Commissaire en chef de police;

la Croix de mérite en or: Mlle E. Sunderman, Fonctionnaire de Chancellerie près la Légation des Pays-Bas à Luxembourg;

la Médaille en or: M. A. A. van Amerongen, Agent de première classe de la Sûreté de l'Etat, M. W. Brouwer, Agent de première classe de la Sûreté de l'Etat;

la Médaille en argent: M. Cornelius van Oost, Huissier, Mlle G. M. A. Halstein, Femme de Chambre, Mlle J. Goedhart, Femme de Chambre, M. F. J. Quaars, Laquais, M. J. Sukkel, Laquais, M. Louis Koedam, Chauffeur;

la Médaille en bronze: M. H. M. Mulders, Chauffeur, M. Lucien Wolff, Huissier;

l'Officier: M. Paul Schulté, Secrétaire de Légation;

la Médaille en or: M. Henri Metzdorff, Maître d'Hôtel;

la Médaille en argent: M. J. N. Schammo, Portier, M. W. Meyer, Chauffeur, M. Charles Rœs, Mécanicien, M. R. H. Adema, Sergent-Télégraphiste.

*

A l'occasion de la visite à Luxembourg de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, les distinctions honorifiques suivantes ont été conférées par Sa Majesté la Reine, dans l'**Ordre de la Maison d'Orange:**

à S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, nommé Grand-Croix;

à M. Guill Konsbruck, Chambellan e. s. e. de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, nommé Grand-Officier;

au Comte Victor d'Ansembourg, Chambellan e. s. e. de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, nommé Commandeur;

à Madame Collart, Dame d'Honneur de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, à Madame Simons-Le Gallais, Dame d'Honneur de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, nommées Dames d'Honneur;

au Lieutenant en Premier N. Prussen, Aide de Camp de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, au Lieutenant en Premier P. Koch, Aide de Camp de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg, à M. F. Hallé, Commissaire de la Cour, nommés Chevaliers première classe;

dans l'**Ordre d'Orange-Nassau:**

à M. Alphonse Osch, Ministre de la Santé Publique et des Dommages de Guerre, nommé Grand-Croix;

à M. Aloyse Meyer, Président de l'Arbed, nommé Grand-Officier;

à M. Félix Chomé, Directeur Général de l'Arbed, nommé Commandeur;

à M. Frank Meyer, Directeur de l'Arbed-Dudelange, à M. C. Kasel, Echevin de la Ville de Luxembourg, à M. G. Reuter, Echevin de la Ville de Luxembourg, à M. N. Rollinger, Echevin de la Ville de Luxembourg, à M. L. Kœnig, Echevin de la Ville de Luxembourg, à M. L. Lambotte, Directeur du Conservatoire de Luxembourg, à M. J. Fohrmann, Bourgmestre de la Ville de Dudelange, à M. V. Abens, Bourgmestre de la Ville de Vianden, à M. le Dr Th. Backes, Directeur du Sanatorium de Vianden, à M. J. Gilson, Major-Commandant de la Gendarmerie, nommés Officiers;

à M. P. Weyrich, Chef de Bureau à l'administration communale, à M. E. Schmit, Architecte de la Ville de Luxembourg, à M. E. Heinen, Professeur au Conservatoire, à M. L. Brasseur, Ingénieur-Directeur des exploitations communales, à M. H. Wies, Commissaire de Police, à M. J.-P. Feyder, Chef de Bureau du Gouvernement, à M. J. P. Reiland, Chef de Service de l'Arbed, à M. J. Hamus, Chef de Service de l'Arbed, à M. E. Hoscheit, Directeur de la Police, à M. E. Jené, Commandant de l'aéroport de Luxembourg, à M. P. Braquet, Lieutenant de la Gendarmerie, nommés Chevaliers;

à M. M. Mayer, Capitaine de l'Armée luxembourgeoise, à M. L. Hubert, Lieutenant en Premier de l'Armée luxembourgeoise, à M. L. Kohn, Lieutenant de l'Armée luxembourgeoise, nommés Chevaliers (épées).

Dans l'**Ordre de la Maison d'Orange** ont reçu la Médaille en or: M. N. Hallé, Fourrier de la Cour, M. Z. Heuard, Officiant, M. Th. Kohner, Officiant, M. M. Galles, Laquais de Chambre, M. G. Reding, Officiant, M. E. Wampach, Officiant, Mlle A. Sinner, Femme de Chambre, Mlle M. Kerschen, Secrétaire;

la Médaille en argent: M. J. Braun, Chef-jardinier, M. M. Schutzbier, Chef-mécanicien, M. M. Steffen, Argentier-Caviste, M. J. Bœwinger, Régisseur du Château de Berg, M. A. Hengesch, Laquais, M. A. Decker, Régisseur du Palais, M. J. Thiry, Premier Chauffeur, Mlle J. Reinard, Femme de Chambre, Mlle L. Hansen, Femme de Chambre, Mme J. Kauthen, Cuisinière, M. J. Biver, Portier du Palais, Maréchal des Logis, M. G. Gœtz, Chef de Cuisine, M. N. Folmer, Gardien du Château de Vianden;

la Médaille en bronze: Mlle M. Konsbruck, Lingère, Mlle M. Mathes, Lingère, M. R. Scholtes, Valet, M. R. Brochmann, Valet, M. N. Heck, Valet, M. E. Voss, Valet, M. Th. Schonckert, Chauffeur, M. F. Thill, Valet, M. H. Detail, Valet, M. R. Kohnen, Valet, M. J. Louis, Valet, M. P. Fox, Valet, M. A. Kugener, Valet, M. E. Klein, Valet, M. P. Hoffmann, Chauffeur, M. J. P. Karier, Chauffeur, M. F. Kerschen, Mécanicien.

Dans l'**Ordre d'Orange-Nassau** ont reçu la Médaille en or: M. N. Felten, Contre-maître en chef de l'Arbed, M. J. Berwick, Contre-maître des laminoirs, M. J. Brucher, Chef du garage du Gouvernement, M. M. Bernard, Brigadier-Chef de Police, M. J. Folscheid, Adjudant de Gendarmerie, M. G. J. Dondelinger, Adjudant de Gendarmerie, M. J. P. Barthel, Officiant;

la Médaille en argent: M. M. Grein, Maître-lamineur de l'Arbed, M. J. Biever, Chef d'équipe de l'Arbed, M. J. P. Decker, Maréchal des Logis, Chef de Gendarmerie à Dudelange, M. J. Peiffer, Chauffeur du Gouvernement, M. E. Niclou, Chauffeur du Gouvernement, M. J. P. Schandel, Chauffeur du Gouvernement, M. P. Heinen, Adjudant de l'Armée luxembourgeoise, M. E. Bertrand, Brigadier-Chef de Police, M. E. J. J. Hausemer, Brigadier de Gendarmerie, M. A. Boot, Chef de Cuisine;

la Médaille en bronze: Mlle L. Dijkhuizen, Femme de Chambre du Ministre des Pays-Bas, M. A. Lion, Gendarme de la Brigade de Vianden.

Résultats des élections législatives partielles du 3 juin 1951

Le 3 juin 1951, les électeurs résidant dans les Circonscriptions électorales Centre (Cantons de Luxembourg et de Mersch) et Nord (Cantons de Clervaux, de Diekirch, de Redange, de Vianden et de Wiltz) furent appelés aux urnes pour élire 16 resp. 10 députés devant siéger pour une période de 6 ans au Parlement.

Durant la période législative précédente, la Circonscription Centre comptait 15 députés; l'accroissement de la population (un député par 5.500 habitants) portait pour la nouvelle période le nombre de députés à élire à 16, de sorte que la nouvelle Chambre des Députés sera composée de 52 députés.

En Circonscription Centre, la Liste 1 (Parti Chrétien-social) eut 6 députés élus, la Liste 2 (Parti Communiste) aucun député, la Liste 3 (Groupement Démocratique) 3 députés et la Liste 4 (Parti Ouvrier socialiste) 7 députés élus.

En Circonscription Nord, la Liste 1 (Parti Chrétien-social) compte 6 députés élus, la Liste 2 (Parti Communiste) aucun député, la Liste 3 (Groupement Démocratique) 2 députés et la Liste 4 (Parti Ouvrier socialiste) 2 députés élus.

Voici les résultats détaillés des élections:

3e CIRCONSCRIPTION (CENTRE).

Bulletins trouvés dans les urnes		51.773
Bulletins blancs	1245	
Bulletins nuls	1439	
		2.684
Bulletins valables		49.089
Nombre total des suffrages valables de toutes les listes		756.068
Nombre électoral: 756.068 : 17 (16 + 1) =		44.475

Répartition des sièges.

Liste 1 (Parti Chrétien-social):

MM.	Reuter Emile	22.158 voix, élu
	Frieden Pierre	21.831 voix, élu
	Rollinger Nicolas	19.276 voix, élu
	Lœsch Fernand	18.227 voix, élu
	Biever Tony	18.126 voix, élu
	Welter Camille	17.668 voix, élu
	Grégoire Pierre	17.475 voix,
	Kasel Camille	17.451 voix,
	Schaus Lambert	17.362 voix,
	Margue Georges	15.917 voix,
	Bervard Joseph	15.571 voix,
	Graas Gustave	15.230 voix,
	Jacoby Nicolas	15.204 voix,
	Limpach Gustave	14.655 voix,
	Von Rœsgen Charles	14.361 voix,
	Kollwelter Nicolas	14.167 voix.
		274.679 voix.

Liste 2 (Parti Communiste):

Mme	Urbany-Feltgen Claire	2.449 voix,
MM.	Mœs Nicolas	2.222 voix,
	Kill Jean	1.957 voix,
	Bausch Jean-Pierre	1.908 voix,
	Muller Nicolas	1.894 voix,
	Hoffmann François	1.889 voix,
	Spanier Bernard	1.855 voix,
	Leider Nicolas	1.853 voix,
	Michels Joseph	1.852 voix,
	Hübsch Mathias	1.843 voix,
	Franck Adolphe	1.829 voix,
	Hilger Nicolas	1.827 voix,
	Leuck Albert	1.822 voix,
	Poiré Charles	1.816 voix,
	Brimeyer Nicolas	1.806 voix,
	Klein Pierre	1.791 voix.
		30.613 voix.

Liste 3 (Groupement Démocratique):

MM.	Hamilius Emile	16.278 voix, élu
	Schaus Eugène	13.517 voix, élu
	Kœnig Lucien	12.398 voix, élu
	Osch Alphonse	11.248 voix,
	Wolter Roger,	10.282 voix,
	Dury Lucien	10.229 voix,
	Elvinger Paul	8.846 voix,
	Kalmes Michel	8.193 voix,
Mme	Jacquemart-Jaans Joséphine	8.096 voix,
MM.	Hoffmann Bernard	7.918 voix,
	Weinacht Théodore	7.566 voix,
	Jomé Paul	7.444 voix,
	Linden Camille	7.291 voix,
	Muller Joseph	6.717 voix,
	Hellinckx Camille	6.577 voix,
	Kirpach Nicolas	6.536 voix.
		149. 136 voix.

Liste 4 (Parti Ouvrier socialiste):

MM.	Bodson Victor	22.609 voix, élu
	Wilwertz Paul	21.283 voix, élu
	Bousser Albert	21.115 voix, élu
	van Kauvenbergh Adrien	20.983 voix, élu
	Bauer Jean-Pierre	20.104 voix, élu
	Wehenkel Antoine	19.846 voix, élu
	Leick Maurice	19.055 voix, élu
	Gremling Jean	18.583 voix,
	Hildgen Venant	17.941 voix,
	Nœsen Roger	17.913 voix,
	Donnersbach. Jean	17.598 voix,
	Wenner Félix	17.441 voix,
	Peters Albert	16.988 voix,
	Homan Henri	16.896 voix,
	Reuter Mathias	16.828 voix,
	Toussaint Jean	16.457 voix.
		301.640 voix.

4e CIRCONSCRIPTION (NORD).

Bulletins trouvés dans les urnes		31.840
Bulletins blancs	474	
Bulletins nuls	793	
		1.267
Bulletins valables		30.573
Nombre total des suffrages valables de toutes les listes		292.827
Nombre électoral: 292.827 : 11 (10 + 1) =		26.621

Répartition des sièges.

Liste 1 (Parti Chrétien-social):

MM.	Wagner Georges	19.518 voix, élu
	Simon Joseph	17.475 voix, élu
	Gengler Henri	16.397 voix, élu
	Schmit Tony	15.815 voix, élu
	Delaporte Auguste	15.244 voix, élu
	Schiltges Alphonse	14.872 voix, élu
	Herr Joseph	13.879 voix,
	Ferring Nicolas	13.034 voix,
	Crochet Norbert	12.571 voix,
	Gries Nicolas	12.061 voix.
		150.866 voix.

Liste 2 (Parti Communiste):

MM.	Urbany Dominique	815 voix,
	Schütter Pierre	525 voix,
	Wagener François	502 voix,
	Luck Jean	490 voix,
	Stammet Jacques	483 voix,
	Dieschbourg Michel	463 voix,
	Leider Nicolas	453 voix,
	Schrœder Antoine	446 voix,
	Rausch Antoine	437 voix,
	Keiffer Arnould	435 voix.
		5.049 voix.

Liste 3 (Groupement Démocratique):

MM.	Schaffner Robert	11.363 voix, élu
	Wenkin Joseph	7.762 voix, élu
	Peusch Jean	7.572 voix,
	Zanen Jean-Pierre	6.817 voix,
	Siebenaler Albert	6.149 voix,
	Pesch Nicolas	5.700 voix,
	Simon Eugène	5.557 voix,
	Nicolay Jean	5.394 voix,
	Muller Henri	5.149 voix,
	Jacques Emile	4.912 voix.
		66.375 voix.

Liste 4 (Parti Ouvrier socialiste):

MM.	Abens Victor	10.484 voix, élu
	Ewen Michel	8.841 voix, élu
	Kreins Nicolas	8.028 voix,
	Weber Etienne	7.231 voix,
	Bisdorff Marcel	6.544 voix,
	Weber Emile	6.167 voix,
	Luxen Joseph	6.116 voix,
	Schrœder Joseph	5.922 voix,
	Weiler Théodore	5.685 voix,
	Carnol Léon	5.519 voix.
		70.537 voix.

Rencontre des Ministres de l'Instruction Publique et de l'Education Nationale de Benelux à Bruxelles,

12 et 13 juin 1951.

M. Harmel, Ministre de l'Instruction Publique du Royaume de Belgique, avait invité à Bruxelles, les 12 et 13 juin 1951, ses collègues, M. Rutten, Ministre de l'Instruction, des Sciences et des Arts des Pays-Bas, et M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale du Grand-Duché de Luxembourg, à participer à une rencontre dont l'objet était l'examen en commun des problèmes d'ordre culturel et éducatif intéressant les trois pays dans le cadre de Benelux d'abord, du Pacte à Cinq, de l'Organisation Européenne et de l'Unesco ensuite.

Lors de la première réunion de travail du 12 juin, les Ministres et leurs collaborateurs procédèrent à un examen des problèmes relatifs à l'organisation culturelle de Benelux et discutèrent de la position commune à prendre dans le domaine du Pacte à Cinq et du Conseil de l'Europe.

Une réception suivit aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire du Cinquantenaire où MM. les Ministres Harmel, Rutten et Frieden eurent l'occasion de définir dans leurs discours l'importance et le sens d'une union culturelle permanente et active des trois pays. — Voici le discours de M. le Ministre Pierre Frieden:

« La vie politique et économique actuelle est secouée d'inquiétudes, de spasmes, de tremblements et de convulsions qui peuvent être signes d'agonie, mais aussi symptômes de régénération, de nouveaux enfantements, de nouvelles formes de vie. Nous sommes convaincus d'être entrés dans ce que Péguy appelait une époque, que le moment est venu où les peuples sont appelés aux urnes du destin, invités à choisir, à infléchir le cours des événements, à dire oui ou non à de grandes possibilités nouvelles. La question est posée avec une netteté indéniable: s'arrêter au stade de l'isolationnisme national ou évoluer vers les formes nouvelles d'union et de collaboration internationale.

La plupart des hommes d'Etat ont compris ou ont opté, semble-t-il, pour les formes nouvelles, dont Benelux est une première tentative, dont les Pactes divers, dont le plan Schuman, sont des essais non moins importants.

Mais les peuples sont-ils prêts à les suivre? Sont-ils préparés à soutenir de leur consentement, de leurs efforts, de leurs sacrifices une politique audacieuse? Et par exemple nos trois peuples sont-ils mûrs pour Benelux?

Qui oserait l'affirmer? Benelux est un problème qui se débat entre diplomates, politiciens et économistes; ce n'est pas une affaire qui passionne les foules.

Et pourtant, il s'agit d'une entreprise de grande envergure politique dont la réussite ou l'échec seront décisifs pour nos peuples. Or, les hommes sont si lents à sortir de leur torpeur politique; ne faut-il pas que nos peuples soient éveillés à la conscience de leur collaboration et de leur responsabilité? Qui s'en chargerait, sinon la presse et l'école?

Il y a plus. Même limité au domaine de l'économie, Benelux ne saurait se réaliser sans le concours des forces morales et spirituelles. Pour être viables, les organismes politiques et économiques doivent être alimentés, vivifiés par les forces de l'esprit et du cœur. Les réalités économiques sont connexes aux réalités morales: d'un côté l'industrie et le commerce ont toujours été promoteurs de civilisation et de culture, parce qu'ils créent les loisirs, condition de la libération de l'homme et de la naissance de la culture. Nous n'oublions pas que la philosophie grecque a pris naissance dans les villes commerçantes d'Ionie, et que Thalès de Milet, le père de la philosophie grecque, était négociant.

D'autre part, les lois qui régissent l'économie et la vie sociale sont toujours à la merci des idées, des mœurs qui régissent les hommes. Et même les mœurs sont plus importantes que les lois. Une mauvaise législation est moins dangereuse que de mauvaises mœurs. Et les plus beaux pactes sont impuissants, si les mœurs, c'est-à-dire nos habitudes mentales et morales, les contredisent et les contrecarrent. Tout problème politique est aussi un problème pédagogique. La politeia est toujours une paideia.

On se demande parfois: Pourquoi Benelux est-il si lent à se faire?

Certes, il y a des difficultés et résistances d'ordre économique; aux économistes et hommes d'Etat de les réduire. Mais il y a aussi des résistances d'ordre psychologique et moral; elles sont dans nos habitudes de penser, dans notre scepticisme, notre pusillanimité, dans nos sentiments centrés autour de nos personnes et de nos nations.

Pour qu'une politique soit efficace, il faut qu'elle puisse tabler sur un état d'âme et un état des mœurs. Un régime autoritaire n'est durable que s'il y a dans le peuple un *état d'esprit de soumission; un régime démocratique* n'est viable que si le peuple possède les vertus démocratiques. Benelux sera viable le jour où nos peuples commenceront à manifester un esprit conforme aux exigences vitales du nouvel organisme.

De même l'Europe sera possible quand il y aura un esprit européen parmi les peuples.

On a proposé, il y a quelque temps, de créer un insigne Benelux à porter sur le revers du veston; il est plus important de porter l'empreinte Benelux sur nos esprits.

Telle est une des tâches premières de notre système d'éducation: créer un état d'esprit favorable à Benelux.

Forts de cette conviction et de cette volonté, nous avons décidé de mettre nos trois ministères au service de cette tâche concomitante à l'effort des économistes.

Mais il y a plus. Benelux ne doit pas se limiter au seul domaine économique; si nous voulons réaliser tout le programme et toutes les virtualités politiques de l'idée, il faut élargir nos visées et les porter jusque dans le domaine culturel. Nous ne voulons pas seulement faire une économie à trois, mais aussi une politique culturelle à trois. Et ce sera là le second objectif de notre réunion.

La culture des peuples s'exprime d'abord par la langue, plutôt la langue est l'élément de base de toute culture. Or, il n'y a pas de langue Benelux. Benelux est une dualité linguistique, et même si nous tenons compte du patois luxembourgeois, nous sommes trilingues comme la Suisse. Ce ne sont pas les langues qui nous séparent, mais les idées, les mœurs, les caractères, les intérêts. Il est plus important de connaître nos littératures que nos langues, ne fut-ce qu'en traduction.

Les accords culturels conclus entre nos trois peuples visent à la diffusion des œuvres littéraires — il faut que la littérature néerlandaise, flamande, wallonne devienne la littérature de chaque lettré à l'intérieur de Benelux —. Rien ne nous rapproche tant que d'avoir sucé le même lait, d'avoir assimilé les mêmes nourritures spirituelles dès le bas âge.

Il y a des biens de culture que je pourrais appeler immobiliers, telles nos œuvres d'architecture, tels nos parcs et places publiques, tels nos villes et nos ports. Pour les rendre accessibles aux gens de partout, il n'y a que deux moyens: *la photographie et le film d'un côté et les voyages* de l'autre. Les accords culturels prévoient l'utilisation de ces deux moyens et nous n'avons pas manqué d'en faire usage de part et d'autre.

Mais il est aussi des biens de culture mobiles qu'avec les moyens de transport et de diffusion de plus en plus perfectionnés il est possible de faire circuler, telle la musique, telles les œuvres de musée. Nos œuvres d'art circulent à l'intérieur de Benelux, et notre effort gouvernemental doit tendre à activer et à intensifier et à élargir cette circulation.

Certes, nous ne parlons pas d'une culture Benelux; ce serait bien prétentieux et vain. Mais nous devrons parler d'un esprit Benelux. La vie de Benelux exige des axiomes et des postulats spirituels, une base philosophique si vous voulez, que nous n'avons pas encore dégagée, ni formulée.

Si nous voulons parler à nos enfants de Benelux, si nous voulons leur donner une mentalité Benelux, il ne suffit pas de leur parler économie, union douanière, tarifs et licences, il faudra pouvoir leur offrir une vision, un programme spirituel, un aliment pour leur sensibilité, et leurs jeunes élans et leurs rêves. Benelux doit, certes, solliciter leur besoin d'activité économique, leur assurer des carrières, mais il doit aussi faire appel à leur besoin d'aimer, de rêver, de construire l'avenir. Il faut que Benelux offre aux générations montantes des perspectives assez larges et assez hautes pour atténuer les inévitables divergences, rivalités et discordes économiques, politiques et sociales. Il faut que Benelux leur offre des principes assez larges pour supporter le conflit inévitable des opinions politiques, des *particularismes régionaux* et des oppositions sociales. Seule l'idée d'une unité spirituelle supérieure pourra triompher de tant d'éléments de division et de dispersion que les siècles ont accumulés sur nos trois territoires. Nous ne pouvons pas ignorer les forces de dispersion, nous voulons les dépasser et les faire converger vers le grand projet d'avenir qu'est Benelux: l'expérience des *dernières années a révélé des possibilités d'entente* et de collaboration dans le domaine culturel.

Mais nos visées vont plus loin. Nous avons pensé qu'il serait utile d'élargir le débat interministériel et de prolonger la perspective Benelux jusqu'à la perspective Europe.

Et c'est une responsabilité de plus qui pèse sur nous. Nous sommes en avance sur l'Europe, nous pourrions être une étape vers l'Europe, ses précurseurs et ses hérauts. Les villes, les ports de Belgique et de Hollande, leur *grouillement international* et leur *rayonnement* n'en font-ils pas des organes de l'Europe future? Benelux n'est-elle pas déjà une espèce de maquette de l'Europe de demain? L'échec de Benelux serait un échec pour l'Europe ... et serait un échec pour l'humanité: n'oublions pas que l'idée de l'Europe, c'est l'idée d'une civilisation libre, humaine, opposée à une civilisation enchaînée à un régime de contrainte totale.

Créer l'Europe, cela veut dire nous imposer volontairement une loi internationale, un régime économique et politique qui réduit la liberté de chaque nation, non par la force, mais par le consentement libre ... pour que la vraie liberté des hommes et des nations soit sauvegardée.

Dans la lutte entre nations, c'est la liberté nationale qui opprime, et c'est la loi internationale qui affranchit. Acceptons donc la loi Benelux en attendant de voir surgir un jour une législation européenne.

Quand Michelange a vu pour la première fois la coupole du dôme de Florence, érigée par Brunelleschi, il s'écria: "J'irai à Rome construire ta pareille, plus grande, non pas plus belle!" Nous aimerions qu'un jour les hommes d'Etat devant la réussite de Benelux puissent s'écrier: "Nous irons en Europe construire ta pareille, plus grande, non pas plus belle!" »

Le lendemain, 13 juin, les Ministres examinèrent les problèmes relatifs à l'activité de l'Unesco et assistèrent, après une brève réception par le « Comité Benelux », à un déjeuner offert par S. Exc. M. Pholien, Premier Ministre de Belgique.

Après une visite au Musée colonial de Tervueren, les Ministres furent reçus à la Fondation universitaire par M. Jean Willems, Directeur de la Fondation, qui leur présenta les membres du Conseil de la Fondation et les dirigeants de la Fondation nationale de la Recherche scientifique.

La rencontre des Ministres de l'Instruction Publique et de l'Education des pays de Benelux s'est terminée mercredi, le 13 juin. La conférence a abouti aux conclusions suivantes:

I. — Principes.

1° L'idée de collaboration entre les pays de Benelux doit être approfondie et déborder du plan économique et social sur le plan culturel et éducatif. Dans ce but, il importe de reconnaître et d'étudier mieux qu'avant les affinités culturelles des trois pays.

2° L'interdépendance culturelle au sein de Benelux est considérée par nous comme une étape et un apport vers l'intégration européenne. Sous cet angle, la mission de l'Europe consiste, avant tout, dans le maintien des valeurs spirituelles qui fondent la responsabilité et la liberté individuelles.

3° Tout en cultivant ses valeurs propres, chacun de nos pays s'efforcera de vaincre les étroitesses du nationalisme et d'intégrer harmonieusement nos régionalismes dans le cadre national et international.

4° Benelux et l'Europe s'imposeront à l'opinion publique, non par des slogans, mais par des faits. Sur le plan de la culture et de l'éducation, il est donc nécessaire, pour ce travail d'opinion, de partir des réalisations acquises, à savoir notre passé — et des réalisations en cours, notamment dans l'ordre institutionnel.

II. — Mesures concrètes et immédiates envisagées.

Tout en restant ouverts aux possibilités qui se présenteront à l'avenir, et notamment à celles qui font déjà l'objet de travaux préliminaires dans les organismes bilatéraux existants, nous avons décidé d'apporter notre attention particulière à la réalisation immédiate des objectifs suivants:

1° Intensification des contacts personnels:

a) Rencontres entre professeurs, inspecteurs et directeurs d'écoles aux divers degrés de l'enseignement, notamment en vue de l'élaboration progressive d'une didactique commune de l'idée de Benelux et de l'idée d'Europe. Une importance particulière sera accordée aux programmes d'histoire, dont l'examen critique pourrait être confié à un groupe de travail tripartite. Des études semblables seront entreprises ultérieurement pour d'autres branches.

b) Relations permanentes entre académies, notamment par la communication régulière des travaux scientifiques et l'invitation réciproque aux séances.

c) Appel aux groupements de jeunesse des trois pays pour développer l'esprit de compréhension mutuelle par des rencontres plus fréquentes et à objectifs plus précis.

2° Recherche scientifique.

Inventaire des institutions de recherches scientifiques et de haute spécialisation technique existant dans nos trois pays, afin de favoriser la coordination de leurs activités et d'éviter les doubles emplois, en assurant l'utilisation plus judicieuse de nos ressources en personnel scientifique et des crédits affectés à la recherche.

3° Mesures diverses.

a) Equivalence des diplômes: mener à bien les travaux en cours et examiner la possibilité de réaliser dans des conditions à déterminer le régime des effets civils.

b) Collaboration étroite dans le domaine du film éducatif et scientifique.

c) Appuyer au Comité des experts culturels du Conseil de l'Europe la proposition belge relative à la reproduction d'œuvres d'art appartenant au patrimoine européen.

d) Recommander au Comité l'élaboration d'un « Livre de l'Europe »: anthologie de textes relatifs à l'idée européenne à travers les âges.

e) Développer en commun les activités culturelles de nos trois pays à l'étranger (chaires universitaires, cours et écoles à l'étranger).

Nouvelles diverses

Miss Margaret Truman à Luxembourg.

Le 16 juin 1951, Miss Margaret Truman, fille du Président des Etats-Unis d'Amérique, visita le Grand-Duché de Luxembourg à l'occasion d'un voyage à travers les pays de l'Europe occidentale.

Venant de Bruxelles par la route, Miss Truman visita sur son chemin, en compagnie de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis à Luxembourg, le Mémorial du Mardasson à Bastogne et se rendit à Luxembourg. Dans le courant de l'après-midi, Miss Truman fut reçue par Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

Vers 18 heures, Miss Margaret Truman reçut à la Légation des U. S. A. les membres de la Presse et, dans la soirée, un dîner fut offert dans les salons de la Légation, auquel prirent part LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier Jean et la Princesse Marie-Adélaïde, S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur du Diocèse de Luxembourg, les membres du Gouvernement grand-ducal et des personnalités du Corps Diplomatique et de la vie publique. Cette première journée du séjour de Miss Truman au Grand-Duché fut clôturée par un thé dansant organisé au Château de Beggen.

Le dimanche, 17 juin, Miss Truman s'inclina devant le Monument du Souvenir à la Place de la Constitution et y déposa une gerbe de fleurs. Elle se recueillit ensuite devant les tombes du cimetière militaire américain de Hamm et se rendit de là à Vianden où un dîner lui fut offert. Au cours de

l'après-midi, Miss Truman et les personnalités qui l'accompagnaient, visitèrent le château féodal où elle fut reçue et saluée par M. Victor Abens, Député-Maire. Dans la soirée, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, offrit un lunch en l'honneur de Miss Truman dans les salons de l'Hôtel Brasseur.

Le 18 juin, dans le courant de la matinée, Miss Margaret Truman quitta notre pays par la route pour gagner Paris.

*

Journée de la Fraternité Mondiale.

Le 28 juin 1951, dans le cadre d'une Journée de la Fraternité Mondiale, M. Paul-Henri Spaak, Président du Conseil de l'Europe et du Mouvement de la Fraternité Mondiale, remit à la section luxembourgeoise la « Charte de la Fraternité Mondiale ».

Dans le courant de la journée, les commissions de travail luxembourgeoises pour l'éducation et les affaires religieuses et les délégués étrangers se réunirent pour discuter des questions pratiques ayant trait à ces domaines.

Les manifestations officielles furent inaugurées, à 16 heures, par le vernissage à l'école primaire de la rue de la Congrégation d'une exposition des travaux des élèves, dessins et rédactions, auxquels avait été décerné un prix au concours organisé en avril dernier à l'occasion de la Semaine de la Fraternité Mondiale. A la cérémonie d'inauguration assistèrent, outre les membres du Comité de la Section luxembourgeoise de la Fraternité Mondiale, les délégués étrangers, le Directeur de l'Athénée Grand-Ducal, une délégation de professeurs des écoles secondaires et des représentants de l'enseignement primaire. Le discours d'inauguration fut prononcé par M. l'Inspecteur Paul Ulveling. M. Nicolas Braunshausen, Professeur honoraire et Président de la Section luxembourgeoise, donna ensuite lecture des lauréats du concours qui furent félicités par le Dr William Goslin, Professeur à l'Université de Pasadena et membre de la délégation américaine. La cérémonie se termina par la présentation du film « Pionniers de l'Europe », de René Leclère.

A 17 heures, S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique, reçut à la Légation la délégation américaine de la « World Brotherhood », dont fit partie notamment le Dr Everett Clinchy, Président du Comité exécutif international et de la Section américaine. S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, et M. Paul-Henri Spaak, Président du Conseil de l'Europe et du Mouvement de la Fraternité Mondiale, se joignirent plus tard aux invités.

Suivit, à 18 heures, une réception à la Légation de Belgique en l'honneur de M. Paul-Henri Spaak et du Comité luxembourgeois du Mouvement Européen. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, en sa qualité de Président du Comité National luxembourgeois du Mouvement Européen, et M. Paul-Henri Spaak y prirent la parole.

A 20 heures, de nombreuses personnalités luxembourgeoises et les délégués étrangers assistèrent à un banquet offert au Casino, au cours duquel M. Paul-Henri Spaak remit à M. Nicolas Braunshausen, Président de la Section luxembourgeoise, la « Charte de la Fraternité Mondiale », événement que fêtèrent dans leurs allocutions MM. Nicolas Braunshausen, Paul-Henri Spaak, Everett Clinchy et Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, en sa qualité de Président d'honneur de la section luxembourgeoise de la « Fraternité Mondiale ».

*

4e Congrès Benelux des Transports et du Tourisme à Diekirch.

Les 8 et 9 juin 1951 eut lieu à Diekirch le 4e Congrès Benelux des Transports et du Tourisme. A la séance inaugurale, qui fut présidée par M. le Député Fernand Lœsch, Président de l'Office National de Tourisme, assistèrent MM. Alphonse Greisch, Bourgmestre de la Ville de Diekirch, Nicolas Margue, Député, ancien Ministre de l'Education Nationale, Président du Comité de Rapprochement Benelux luxembourgeois, le Jhr. O. C. H. van Lidth de Jeude, Président de la Commission touristique du Comité Benelux, le Dr L. N. Deckers, Président de la Commission des Transports du Comité de Rapprochement Benelux néerlandais, Auguste Wirion, Ingénieur en Chef-Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées, et Pierre Hamer, Attaché au Ministère des Transports.

Parmi les invités d'honneur furent remarqués S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, S. Exc. le Jhr. van der Maesen de Sombreff, ancien Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, M. François Simon, Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme, M. Lambert Schaus, Conseiller d'Etat, ancien Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme, Administrateur du Touring-Club Luxembourgeois, M. René Logelin, Conseiller de Gouvernement, M. Robert Ginsbach, Directeur de l'Office National de Tourisme, M. le Député Georges Wagner, Président du SACOL, M. André Origer, Commissaire de District, M. Victor Prost, Bourgmestre de la Ville de Grevenmacher, Président de l'Automobile-Club Luxembourgeois, MM. les Echevins et Conseillers municipaux Charles Risch et Charles Bech, M. le Chanoine Colling et M. le Directeur du Lycée de Garçons Amand Bodé.

L'allocution de bienvenue fut prononcée par M. le Bourgmestre Alphonse Greisch. Ensuite, M. le Député Fernand Lœsch salua à son tour les congressistes et invités d'honneur.

Le Congrès entama ensuite ses travaux et entendit les exposés remarquables sur la sécurité de la circulation dans les pays de Benelux, présentés par MM. Eric Legrand, Président du Touring-Club de Belgique, E. J. N. N. Bogaerts, Administrateur au Ministère des Transports des Pays-Bas, et Er-

nest Arendt, Délégué de l'Automobile-Club du Grand-Duché.

Dans le courant de l'après-midi, les Commissions des Transports et du Tourisme se réunirent pour examiner les rapports de MM. J. Henrard, Directeur de la Fédération Industrielle Belge, et E. W. P. Verbeek, Secrétaire de l'Organisation Néerlandaise de Transport par route, sur la sécurité de la circulation sur les routes des pays de Benelux.

Le samedi matin, les Commissions continuèrent leurs travaux en écoutant une conférence de M. Robert Ginsbach, Directeur de l'Office National de Tourisme, sur un projet concernant la collaboration technique permanente en matière de tourisme. M. Luc. Gloden, Ingénieur, Luxembourg, présenta une seconde conférence sur l'unification de la législation relative aux entreprises de transports-voyageurs dans les pays de Benelux.

Les Commissions fixèrent leurs conclusions sous forme de résolutions que nous publions ci-après.

Vers 11 heures, le Congrès se réunit en assemblée plénière sous la présidence de M. J. A. van Overbeke, Professeur à l'Université de Gand, Vice-Président du Comité de Rapprochement Benelux belge, en remplacement de M. Fernand Lœsch, Président empêché.

M. Lambert Schaus, Conseiller d'Etat, Administrateur du Touring-Club Luxembourgeois, y fit une conférence sur le droit luxembourgeois en matière de protection de la nature, spécialement sous le rapport de la faune, de la flore, des eaux, des vestiges paléontologiques et préhistoriques, des sites et monuments, etc. Après l'exposé de M. Lambert Schaus, le Président officiant, M. J. A. van Overbeke, clôtura les travaux du Congrès et M. le Député Nicolas Margue, Président du Comité de Rapprochement Benelux luxembourgeois, prononça l'allocution de clôture en remerciant les congressistes du bon travail fourni à l'occasion de cette réunion à Diekirch.

Vers 13 heures, la Municipalité de Diekirch offrit un dîner dans les salons de l'Hôtel de l'Europe, auquel participèrent toutes les personnalités ayant assisté au Congrès.

Les Résolutions.

A. — Sécurité routière en Benelux.

Dans le domaine de la sécurité routière, le Congrès souhaite de voir se créer en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, à l'image de ce qui existe à l'étranger et plus particulièrement aux Pays-Bas, un organisme réunissant la plus large collaboration privée, et qui aurait, en outre, le soutien moral et financier du gouvernement et l'appui complet de tous les départements ministériels intéressés à la question;

souhaite que trois organismes puissent ensuite, dans le cadre de Benelux, prendre des contacts réguliers entre eux, aux fins d'uniformiser leur programme et leurs méthodes d'action;

souhaite que, pour améliorer la sécurité routière et la circulation des automobiles, une organisation semblable au Touring-Secours belge et à la Wegenwacht des Pays-Bas, puisse être instituée au Grand-Duché de Luxembourg, tout en sauvegardant les intérêts des garagistes luxembourgeois.

B. — Tourisme social.

Le Congrès, constatant que les intéressés ne sont pas suffisamment préparés pour bénéficier au maximum des bienfaits du tourisme social,

estime que tous les efforts doivent tendre à initier les bénéficiaires du tourisme social au problème du tourisme;

a pris connaissance avec intérêt des initiatives prises dans le domaine du tourisme social dans les pays autres que les pays Benelux;

souhaite de voir porter l'importante question de l'initiation au tourisme à l'ordre du jour du prochain congrès touristique Benelux.

C. — Unification de la législation en matière de transport sur route des marchandises sur le territoire de Benelux.

La situation actuelle dans les transports se caractérise en premier lieu par des conditions inégales sur le terrain fiscal. La tendance vers l'égalité des conditions de concurrence dans ce domaine doit s'inspirer avant tout de l'idée que ces moyens de transport doivent être considérés comme des moyens de production.

Cette constatation implique:

1° que les moyens de transport doivent être traités par le fisc de la même façon que les moyens de production employés dans d'autres stades de la production, étant entendu que les moyens de transport peuvent être amenés au surplus à intervenir dans leurs frais d'infrastructure;

2° que les différents modes de transport doivent être taxés de manière identique et intervenir de la même façon dans leurs frais d'infrastructure;

3° que les sources d'énergie doivent être traitées de manière équivalente au point de vue fiscal (ce qui implique que l'essence et le mazout ne devraient pas subir de taxe, comme c'est le cas pour le charbon et l'électricité).

Il serait souhaitable que les usagers soient mieux au courant des services que peuvent leur rendre les transports professionnels, et qu'ils calculent le prix de revient des transports qu'ils exécutent eux-mêmes, afin de pouvoir faire leur choix en connaissance de cause.

Il serait enfin souhaitable que les différentes techniques de transport soient traitées sur pied d'égalité quant aux mesures de sécurité, salaires, charges sociales et autres conditions de travail, astreintes à l'exploitation et au transport, conditions de transport, tarifs, tonnage, etc.

Il semble indiqué de ne pas vouloir résoudre l'opposition d'intérêt entre les transports professionnels et les transports pour compte propre en apportant des entraves au transport privé justifié par l'économie de l'entreprise. Il paraît préférable de promouvoir un relèvement de la qualité des transports professionnels.

D. — Coopération des organisations et organismes techniques et professionnels de Benelux dans le but de coordonner:

a) l'organisation intérieure des industries touristiques,

b) la propagande commune à l'étranger.

Le Congrès constate qu'il y a lieu d'uniformiser et de coordonner toutes les activités touristiques dans le cadre d'une commission spéciale permanente à constituer dans le sein du Comité de Rapprochement Benelux, avec l'appui effectif des gouvernements respectifs, en vue de promouvoir le développement du tourisme intérieur Benelux et la propagande commune à l'étranger.

E. — L'unification de la législation en matière de transport professionnel sur route des personnes en Benelux.

Le Congrès estime qu'il y a lieu de rechercher une unification de la réglementation des transports Benelux de personnes portant sur:

— les services réguliers d'autobus;

— les transports occasionnels;

— les services de tourisme tant nationaux qu'internationaux.

Le Congrès considère qu'une telle mesure ne saurait être réalisée qu'après l'établissement:

1) d'une égalité aussi complète que possible, entre les trois pays, des charges fiscales et économiques générales (conditions qui impliquent un pouvoir d'achat sensiblement égal de la monnaie dans les trois pays);

2) d'une égalité aussi complète que possible des éléments du prix de revient, c'est-à-dire principalement des salaires et des charges sociales.

Le Congrès estime que l'unification doit comprendre:

— le code de la route (sécurité routière);

— la taxation spéciale de tous les transports;

— le mode d'octroi des concessions, c'est-à-dire en particulier: une réglementation minimum souple, non bureaucratique et non vexatoire, laissant la voie ouverte au progrès technique;

— l'égalité absolue pour tous les soumissionnaires;

l'adjudication publique sans droit de préférence;

— cahier des charges similaire et établi par des techniciens;

— garantie de moralité, de capacité financière et de compétence des soumissionnaires;

— durée uniforme des concessions (environ dix ans);

— procédure de recours uniforme dans les trois pays.

L'unification de la législation aura pour but dernier d'assurer les bons rapports des trois pays dans le domaine des transports, l'attribution d'une part équitable à chacun des pays dans les transports internationaux touristiques, ainsi que la viabilité et un développement sain du transport par route basés sur l'initiative privée.

*

La Fanfare Grand-Ducale de Clausen fête le 100e anniversaire de sa fondation.

Sous le haut protectorat de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et de S. Exc. M. Robert Schuman, Ministre des Affaires Etrangères de France, né à Clausen, la Fanfare Grand-Ducale de Clausen, comme première société de musique de la capitale, fêta le 8 juin 1951 le 100e anniversaire de sa fondation par une Dizaine musicale, à laquelle les meilleures sociétés de musique du pays prêtèrent leur concours. — Dans la soirée du 8 juin, les festivités furent inaugurées par un concert de la fanfare jubilaire à la Place d'Armes, précédé d'une réception officielle à l'Hôtel de Ville par la Municipalité de Luxembourg, représentée par MM. Emile Hamilius, Bourgmestre, Nicolas Rollinger, Georges Reuter et Lucien Kœnig, Echevins, Nicolas Jacoby, Nicolas Biever, Josy Imdahl, Paul Wilwertz, J.-P. Bauer, Venant Hildgen, Charles Knaf et Maurice Leick, Conseillers. Parmi les invités d'honneur, notons la présence de M. Henri Pensis, Chef d'orchestre de Radio-Luxembourg, du Capitaine Albert Thorn, Chef de la Musique de la Garde Grand-Ducale, de MM. Schœntgen, Weyrich, Biwer, Leick-Kariger et Rehm, de l'Union Grand-Duc Adolphe resp. de l'Union des Sociétés de Musique de la Ville de Luxembourg, et d'un grand nombre d'habitants du faubourg de Clausen. Des allocutions furent prononcées par MM. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Lambert Schaus, en sa qualité de Président du Comité du Centenaire, et Fritz Weimerskirch, Président de la Fanfare Grand-Ducale de Clausen. MM. Alex Schœntgen, Secrétaire Général de l'Union Grand-Duc Adolphe, et Emile Hamilius, au nom de l'Union des Sociétés de Musique de la Ville de Luxembourg, procédèrent ensuite à la remise de médailles aux membres méritants de la fanfare jubilaire. La cérémonie se termina par l'exécution de l'hymne national. — Le 16 juin, dans le cadre des festivités, la Musique de la Garde Grand-Ducale, sous la direction du Capitaine Albert Thorn, donna un concert à la Place du Pont, suivi d'une fête de nuit de la Société de Gymnastique Féminine de Bonnevoie. — Le dimanche, 17 juin, une messe solennelle fut célébrée à l'église paroissiale de Clausen pour les membres morts et vivants de la fanfare. Y assistèrent S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, MM. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Nicolas Rollinger, Georges Reuter et Lucien Kœnig, Echevins, Marcel Fischbach et Nicolas Biever, Conseillers communaux, Jules Lefort et Lucien Dury, Présidents d'honneur, et Lambert Schaus, Président du Comité d'Organisation, ainsi que les membres du Comité actif et du Comité d'Organisation. — Dans l'après-midi, en présence de nombreuses personnalités dont M. R. T. Landale, Premier Secrétaire à la Légation de Grande-Bretagne, Mlle M. Campana, Conseiller d'Ambassade à la Légation de France, S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, MM. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, Pierre Elvinger, Conseiller de Gouvernement, Tony Biever et J.-P. Bauer, Députés, Georges Reuter et Lucien Kœnig, Echevins, Nicolas Jacoby, Antoine Beckius, Nicolas Biever, Adrien van Kauvenbergh, Conseillers communaux, Léon Schaus, Directeur de l'Administration des Contributions et Accises, et Joseph Kauffman, Secrétaire général de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, M. le Bourgmestre Emile Hamilius inaugura le nouveau drapeau de la fanfare jubilaire. MM. Lambert Schaus, Président du Comité d'Organisation, Fritz Weimerskirch, Président de la Fanfare, et Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, prirent la parole au cours de la cérémonie qui se termina par l'exécution de l'hymne national. — Notons qu'à l'occasion du Centenaire le Comité d'Organisation avait publié un « Livre d'Or » sur l'histoire du faubourg de Clausen et de la Fanfare jubilaire.

*

Distinctions et Citations.

S. A. R. le Prince Royal de Belgique a conféré le grade de Commandeur de l'Ordre de la Couronne à M. Paul Weber, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce.

M. Léon Geisen de Differdange, Secrétaire Général de la Fédération des Commerçants du Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur par le Gouvernement de la République Française, en reconnaissance des services rendus pendant l'occupation. De plus il lui a

été attribué la Croix de Guerre avec Palme et le Diplôme de Passeur.

Les volontaires luxembourgeois suivants du Bataillon de Volontaires belgo-luxembourgeois en Corée ont été cités à l'ordre du jour du Bataillon:

Le 14 mai 1951.

Lieutenant Joseph Wagener,
chef du peloton luxembourgeois.

« A commandé son peloton en toutes circons-« tances d'une façon parfaite; a conduit personnel-« lement une patrouille de nuit à trois kilomètres « au delà de l'Imjin et établi le contact avec l'en-« nemi. »

Le 8 mai 1951.

Sergent-chef Aloyse Frank.

« Le 23 avril 1951, au Nord de l'Imjin, envoyé « avec sa section en renfort à la compagnie C for-« tement pressée, participa à deux contre-attaques « menées jusqu'au corps-à-corps, avec des éléments « de cette compagnie. Occupa et maintint les posi-« tions les plus avancées jusqu'au repli de celle-ci, « couvrant ainsi son décrochage. »

Caporal Robert Mores.
Soldat Marcel Wennmacher.
Soldat Mathias Morgiel.

« Le 23 avril 1951, au Nord de l'Imjin, parti-« cipant à deux contre-attaques menées jusqu'au « corps-à-corps, avec des éléments de la com-« pagnie C. Occupèrent et maintinrent les positions « les plus avancées jusqu'au repli de la compagnie, « couvrant ainsi son décrochage. »

*

Le 22 juin 1951 a eu lieu au Consulat Général de la République Fédérale allemande une réception de la presse. Y assistèrent les représentants du Service Information et Presse du Gouvernement, de l'Association des Journalistes luxembourgeois, des journaux et de la presse sportive. Le Chargé d'Affaires de la République Fédérale Allemande, M. le Dr Josef Jansen, profita de l'occasion pour présenter à la presse luxembourgeoise ses collaborateurs, MM. le Dr Rolf Friedemann Pauls, Vice-Consul, Ernstheinrich Töbelmann, spécialiste pour les affaires économiques, Otto Rienermann, spécialiste adjoint pour les affaires économiques et chargé des affaires de presse, et Mlle Mathilde Karhausen, spécialiste pour les affaires sociales.

*

A la 34e session de la Conférence Internationale du Travail qui s'est ouverte à Genève, le 6 juin 1951, le Luxembourg était représenté par une délégation composée de MM. François Huberty, Ingénieur-Directeur du Travail et des Mines, et Paul Wilwertz, Directeur de l'Office National du Travail, représentants du Gouvernement; de M. Alphonse Diederich, Directeur de la Minière et Métallurgique de Rodange, représentant du Patronat; de M. Antoine Krier, Secrétaire Général du « Letzeburger Arbechter-Verband »; de MM. Jules Hayot, Directeur de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, Barthélémy Barbel, Secrétaire Général de la Chambre du Travail, Maurice Leick, Président de la Fédération des Cheminots Luxembourgeois, et Léon Wagner, Secrétaire des Syndicats chrétiens, conseillers techniques.

Nouvelles de la Cour

Le 6 juin 1951, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a remis la démission du Gouvernement.

Son Altesse Royale a chargé les Ministres démissionnaires de l'expédition des affaires courantes.

*

Le 8 juin 1951, en vue de la solution de la crise ministérielle, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a consulté M. le Président de la Chambre des Députés, M. le Président du Conseil d'Etat ainsi que les délégués des différents partis et groupes politiques de la Chambre.

*

Le 11 juin 1951, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement démissionnaire, et l'a chargé de constituer le nouveau Ministère.

*

Le 16 juin 1951, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Miss Margaret Truman, en présence de S. Exc. Madame Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg.

*

Le 25 juin 1951, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Comité-Directeur de l'Œuvre des Pupilles de la Nation et un groupe de jeunes Pupilles.

*

Le 26 juin 1951, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. le Comte de Casa Miranda, Ministre d'Espagne, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Nedyam Raghavan, Ministre de l'Inde.

Le Mois à Luxembourg (mois de juin)

2 juin: A l'occasion de la Fête Nationale Italienne, jour anniversaire de la proclamation de la République Italienne, S. Exc. M. Andrea Rainaldi, Ministre d'Italie à Luxembourg, reçoit à la Légation.

3 juin: La chorale masculine sarroise « Saarquartett » de Hülzweiler donne un concert à la Place d'Armes. Cette chorale qui a reçu le Grand Prix d'Honneur du Haut Commissaire comme meilleure chorale masculine au grand concours sarrois est placée sous la direction du professeur de musique Willi Woll et compte 125 exécutants.

S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, honorent de leur présence les fêtes du 85e anniversaire du Corps des Sapeurs-Pompiers de Mertert et l'inauguration de son nouveau drapeau.

4 juin: Arrivée finale au Stade Municipal de Luxembourg du 11e Tour de Luxembourg Cycliste pour coureurs professionnels. La victoire finale est remportée par le coureur luxembourgeois Marcel Ernzer.

6 juin: Au Casino, les « Amitiés Italo-Luxembourgeoises » invitent à une séance cinématographique, au cours de laquelle sont projetés des films sur Michel-Ange, la chapelle sixtine, Pompéi et Vicenza, commentés par M. Joseph Kerschen, Secrétaire des « Amitiés Italo-Luxembourgeoises ». Avant la projection des films, M. Lambert Schaus, Président, définit le but de l'Association qui avait déjà existé avant la guerre et qui, en dehors de toute politique et à l'instar des autres associations de ce genre, tient à cultiver les relations culturelles entre le Luxembourg et l'Italie.

7 juin: A l'occasion de l'anniversaire de S. M. le Roi de Grande-Bretagne, S. Exc. M. Geoffrey C. Allchin, Ministre de Grande-Bretagne à Luxembourg, reçoit à la Légation. — Dans la soirée, l'Harmonie Municipale de Luxembourg, sous la direction de M. Alphonse Faber, donne un concert à la Place d'Armes. — La veille, la Musique de la Garde Grand-Ducale, sous la direction du Capitaine Albert Thorn, y avait offert un concert de musique anglaise.

A la Salle des Fêtes de l'Etablissement Thermal de Mondorf-les-Bains, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique, avec le concours du pianiste Daniel Wayenberg.

9 juin: A la Place d'Armes, la Chorale Royale Grand-Ducale « Sang & Klang », sous la direction de M. François Werthesen, donne son traditionnel concert à l'occasion du « Jour des Mères ».

Au « Cavo », la Société des Beaux-Arts invite à la conférence de M. Joseph Hanck, journaliste, sur le sujet « L'Existentialisme sartrien et la Liberté humaine ».

10 juin: Sous le protectorat de l'Administration communale de Differdange, l'Union Grand-Duc Adolphe y organise un Concours National et International de musique et de chant, auquel participent vingt-sept sociétés de chant et de musique luxembourgeoises et étrangères.

14 juin: Au Musée de l'Etat a lieu le vernissage d'une exposition au profit de la Cathédrale St.-Etienne de Vienne, organisée sur l'initiative du Ministère de l'Education Nationale et du Consul d'Autriche à Luxembourg, M. Georges Reuter. L'exposition réunit 80 photos artistiques montrant la cathédrale avant et après la destruction, les travaux de reconstruction ainsi que quelques chefs-d'œuvre de l'architecture à Vienne et dans les alentours de la ville. Des archives, objets d'art, portraits historiques et photographies rappellent les relations étroites entre Vienne et Luxembourg au 18e siècle. — Au vernissage assistent les représentants diplomatiques des Pays-Bas et d'Allemagne, MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, Georges Reuter, Consul d'Autriche à Luxembourg, M. le Chancelier Nicolas Hengen, représentant Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, et des personnalités de la vie culturelle. Le discours d'inauguration est fait par M. Ed. Probst, Professeur, Attaché au Ministère de l'Education Nationale.

A la Salle des Fêtes de l'Etablissement Thermal de Mondorf-les-Bains, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique. Le pianiste Ventzeslav Yankoff y prête son concours.

15 juin: Au bâtiment de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, S. A. R. la Princesse Elisabeth honore de Sa présence une cérémonie, au cours de laquelle une délégation de la IV A de l'Athénée Grand-Ducal remet à la Croix-Rouge Luxembourgeoise un Album sur Luxembourg, réalisé par cette classe sur l'initiative de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Par ses nombreuses illustrations et ses textes en langues luxembourgeoise, anglaise, française et allemande, l'Album donne un aperçu complet sur le Luxembourg moderne. Dans le cadre des efforts de la Croix-Rouge de la Jeunesse tendant à une meilleure compréhension entre les peuples, il sera offert à la Grammar School de Barrow-in-Furness, en vue d'établir des relations plus étroites entre le plus grand gymnase du Lake District et la plus ancienne école du Luxembourg, et en vue d'encourager des initiatives pareilles. La cérémonie, à laquelle assistent encore Madame

Christian Calmes, Dame d'honneur, Madame Gustave Jacquemart, Membre du Comité de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, M. Jean-Pierre Stein, Directeur de l'Athénée Grand-Ducal, M. Pierre Knaff, Directeur de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, et M. le Professeur René Schaaf, se termine par une allocution de M. Tony Neuman, Vice-Président de la Croix-Rouge Luxembourgeoise.

16 juin: Visite à Luxembourg de Miss Margaret Truman, fille du Président des Etats-Unis d'Amérique.

17 juin: Au Stade Municipal de Luxembourg, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg honore de Sa présence la finale du tournoi de football « Coupe de Luxembourg ». Victoire du C. S. Tétange sur le C. S. Grevenmacher.

A Mamer, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier honore de Sa présence les championnats cyclistes nationaux sur route 1951, organisés par la F. S. C. L.

S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde, accompagnée de S. A. R. la Princesse Marie-Gabrielle et de Madame Christian Calmes, Dame d'honneur, inaugure le nouveau gîte d'étape « Joli-site » des Girl-Guides de Diekirch.

La localité de Boxhorn invite à l'inauguration de son Monument aux Morts.

21 juin: A la Salle des Fêtes de l'Etablissement Thermal de Mondorf-les-Bains, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique. Le pianiste Firkusny y prête son concours.

23 juin: A l'occasion de la fête de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier Jean, les Fanfares Municipales de Luxembourg-Bonnevoie et de Luxembourg-Pfaffenthal et l'Harmonie Municipale de Luxembourg donnent des concerts à la Place d'Armes. Dans la soirée, les représentants de la Cour Grand-Ducale, du Gouvernement et des autorités publiques ainsi qu'une foule considérable de spectateurs assistent au grandiose feu d'artifice tiré en l'honneur de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier dans la vallée de la Pétrusse et au Pont Adolphe. — Le Prince Jean lui-même n'est pas présent aux festivités à cause d'engagements pris antérieurement.

24 juin: Sous la présidence d'honneur de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier, le Luxembourg fête la traditionnelle « Journée des Pupilles de la Nation ». — Au Palais à Luxembourg, une délégation de pupilles est reçue en audience par LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg. — Une cérémonie intime est organisée dans toutes les écoles du pays et les élèves vendent des fleurs tricolores au profit de l'œuvre. — Sur les antennes de Radio-Luxembourg sont diffusés, le 22 juin, des allocutions faites par MM. Jean Fohrmann, Bourgmestre de la Ville de Dudelange, et Jean Peusch, Bourgmestre de la localité de Clervaux, sur le sujet: « Que pensent les Luxembourgeois de leurs Pupilles? »; le 23 juin, une allocution prononcée par M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, et un concert offert par l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis; le 24 juin, un concert de musique patriotique en l'honneur des pupilles, sous la direction de Jean Pleger. — Le 28 juin a lieu à Echternach le tirage de la tranche des Pupilles de la Nation de la Loterie Nationale, au profit de l'œuvre.

A Luxembourg-Ville, l'Union Grand-Duc Adolphe organise un grand Concours National et International de chant et de musique. — Dans l'après-midi, après que les sociétés participant au concours ont exécuté à la Place Guillaume le « morceau d'ensemble », sous la direction du Capitaine Albert Thorn, les autorités, membres du jury et les représentants des différentes sociétés assistent à une réception offerte à l'Hôtel de Ville. Entouré de MM. Max Duchscher, Président, Mailliet, Président d'Honneur, Schœntgen, Secrétaire Général, et Weyrich, Secrétaire Général adjoint de l'Union Grand-Duc Adolphe, et de MM. Dury, Leick-Kariger et Dornseiffer, de l'Union des Sociétés de Musique de la Ville de Luxembourg, M. François Simon, Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme, souhaite la bienvenue aux personnalités présentes. A l'issue d'une allocution faite par M. le Président Duchscher, les diplômes et une statuette symbolisant le service de l'art sont remis aux sociétés participant au concours.

A l'hippodrome de Diekirch est disputé, en présence de plus de 3.000 spectateurs, un concours hippique international civil et militaire auquel participent les meilleurs chevaux des clubs hippiques de Metz, Nancy, Bar-le-Duc, Mars-la-Tour, les officiers de la 6e région militaire ainsi que des chevaux de la région parisienne. A la tribune d'honneur ont pris place S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Haut Protecteur des courses hippiques de Diekirch, accompagné de Son Aide de Camp le Lieutenant en Premier Norbert Prussen, les représentants du Corps Diplomatique, du Gouvernement, de la Chambre des Députés, de l'Armée, des administrations et des militaires français, belges et hollandais. La partie musicale de la manifestation est assumée par la Musique de cors de chasse, clique d'un régiment français de Chasseurs.

25 juin: Venant de Metz où ils avaient assisté au Congrès national des Anciens Combattants Cheminots, 500 cheminots français, accompagnés d'anciens combattants anglais, arrivent par train spécial en Gare de Luxembourg. Ils y sont salués par des délégations de l'Association Luxembourgeoise des Anciens Combattants de la guerre 1939-1945, sous la conduite du Major-

Rudy Ensch et par des cheminots luxembourgeois. Au cours de leur séjour dans la capitale, les hôtes étrangers déposent des fleurs au Monument des Résistants du Rail au hall de la Gare centrale, au Monument du Souvenir et au Cimetière Militaire américain de Hamm. Une réception leur est offerte à l'Hôtel de Ville par M. le Bourgmestre Emile Hamilius, entouré de MM. Nic. Rollinger et Lucien Kœnig, Echevins.

27 juin: Au Musée de l'Etat est inaugurée une exposition rétrospective de l'œuvre du peintre-graveur belge Frans Masereel. Cette exposition vient d'être présentée aux Musées des Beaux-Arts de Gand et de Liège ainsi qu'au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles et réunit des peintures, aquarelles, dessins, livres illustrés et une soixantaine de gravures sur bois qui, l'année passée, ont valu à Masereel le Grand Prix International de Gravure de la Biennale de Venise. Au vernissage assistent S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, M. Georges Reuter, Echevin des Beaux-Arts, et de nombreuses personnalités de la vie culturelle et artistique. Le discours d'inauguration est prononcé par M. le Ministre Pierre Frieden.

28 juin: Dans le cadre d'une journée de la Fraternité Mondiale, M. Paul-Henri Spaak, Président du Conseil de l'Europe et du Mouvement de la Fraternité Mondiale, remet à la Section luxembourgeoise la « Charte de la Fraternité Mondiale ».

A l'occasion du 40e anniversaire de sa fondation (1911-1951), la Société de l'Art à l'Ecole organise dans les salons du Cercle Municipal une exposition internationale de peintures et de dessins d'enfants, placée sous le Haut Patronage de S. A. R. la Princesse Marie-Gabrielle et de MM. les Ministres des Affaires Etrangères et de l'Education Nationale. Les travaux exposés, au nombre de plus de 400, proviennent de vingt pays différents, y compris le Grand-Duché. Au vernissage assistent S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, Mlle Marcelle Campana, Conseiller d'Ambassade à la Légation de France, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, les membres du Comité de l'Art à l'Ecole, des personnalités de la vie artistique et les représentants du corps enseignant. Les discours d'inauguration sont faits par M. J. Wagener, Président de l'Art à l'Ecole, et par M. le Ministre Pierre Frieden. — Le même jour, Madame Vige Langevin, Professeur de dessin à Paris, fait au Cercle Municipal une conférence intitulée « Peintures et dessins collectifs des enfants ». Madame Langevin expose elle-même une remarquable série de peintures collectives exécutées par ses élèves. — Le 3 juillet, la Société de l'Art à l'Ecole invite à la causerie de M. Raylambert, artiste illustrateur, sur le sujet « L'illustration de nos manuels scolaires ».

A la Salle des Fêtes de l'Etablissement Thermal de Mondorf-les-Bains, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique, avec le concours du baryton Robert Jeantet.

IMP. P. LINDEN LUXEMBG.